Daniel SONZOGNI

Les actes du fonds d'archives de Saint-Denis, VIe-Xe siècle : étude critique et catalogue raisonné, Paris, septembre 2015.

[I]. Introduction, sources manuscrites, sources imprimées, bibliographie.

[II]. Catalogue des actes, I, Actes n° 1-130 (VIe siècle-780).

[III]. Catalogue des actes, II, Actes n° 131-184 (781-840).

[IV]. Catalogue des actes, III, Actes n° 185-267 (841-fin du Xe siècle).

© Daniel Sonzogni.

INTRODUCTION

Aux origines du chartrier.

La conservation moderne des archives de l'abbaye de Saint-Denis, telle que nous pouvons la percevoir aujourd'hui, est le résultat des travaux post-révolutionnaires de l'extrême fin du XVIIIe siècle[1], en particulier sous la responsabilité de Dom Germain Poirier[2]. Ce dernier a notamment compilé en deux gros volumes[3], un état très détaillé de ce qu'il convenait alors d'appeler, le grand chartrier[4] et le petit chartrier[5]. Il en précise le

[1] Avant leur transfert définitif aux Archives nationales nouvellement créées. L'assemblée nationale décida le 29 juillet 1789 la création d'un service national d'archives dont le décret fut validé 12 septembre 1790. Mais en 1786, plusieurs cartulaires et registres des titres de Saint-Denis avaient été momentanément transférés à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à l'occasion du procès de Chaourse contre l'abbé Bertrand. Ces titres étaient alors déposés dans la chambre XXXIV, au 2e étage de Saint-Germain-des-Prés, au dessus des bureaux du comité de la section des Quatre-Nations ; lettre du 14 janvier 1792 de la main de Dom Poirier, Arch. nat., H^5^ 3698.

[2] Sur les travaux de préservation des archives religieuses de Dom Poirier sous la Révolution française : Hélène DUFRESNE, *Une vocation historique : Dom Germain Poirier, 1724-1803*, dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 1, n° 11 (1956), p. 755-766. Concernant le chartrier de Saint-Denis : Jules TARDIF, *Monuments historiques. Cartons des Rois*, Paris 1866, p. LXXXII, n.2 ; repris par Hartmut ATSMA, *Le fonds des chartes mérovingiennes de Saint-Denis. Rapport sur une recherche en cours*, dans *Paris et Ile de France*. Mémoires 32 (1981), p. 259-272, ici p. 261.

[3] Dom Poirier (1724-1803) fut archiviste de l'abbaye de Saint-Denis et sa *Nomenclature des chartes et Inventaire du Trésor* forment les manuscrits, BnF, franç. 20851-20852.

[4] Pour une part importante, le grand chartrier concerne les revenus de la mense abbatiale, à l'exception des titres transmis à l'occasion de la fondation de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, par Louis XIV en 1686, à la demande de la marquise de Maintenon ; les titres sont aujourd'hui conservés à Montigny-le-Bretonneux, aux Archives départementales des Yvelines [et de l'ancienne Seine-et-Oise], série D 93 à 1662.

[5] Le petit chartrier intéresse les archives anciennes (titres, cartulaires et inventaires).

lieu et mode de conservation[6], l'agencement spatial avec répartition des pièces d'archives dans des *armoires*, sur des *tablettes*, des *planches* et dans des *boëttes*[7].

L'examen des travaux de récolement de Dom Germain Poirier conforte l'état de conservation du chartrier tel qu'on le découvre à la lecture des inventaires et titres médiévaux, et l'on est en droit de penser que le chartrier n'eut à subir aucune perte notable[8]. La politique de préservation des archives de la vénérable abbaye fut admise, non sans quelques difficultés, par les diverses instances révolutionnaires, car à cette époque, le bureau de triage des titres, la municipalité de Saint-Denis et l'administration du district de Franciade prirent les mesures nécessaires à leur conservation. Une partie des archives fut cependant transportée en 1797 au Louvre, mais l'essentiel du fonds ancien fut transféré et entreposé dans des salles de la mairie de Saint-Denis[9].

L'élaboration du chartrier.

Il est vraisemblable que la modification du statut juridique de la basilique de Saint-Denis par la reine Bathilde, au milieu du VIIe siècle, dût inciter l'abbé et les moines desservants à conserver précieusement leurs titres, *epistolae, privilegia* et *emunitates*, au sein d'un chartrier dont la basilique se prévaudra durant de nombreux siècles. C'est ce même chartrier qui vaudra à deux religieux de Saint-Denis, Dom Jacques Doublet[10] et Dom Michel Félibien[11], d'en publier, pour la première fois, le contenu, en retenant non

---

[6] Bnf, fr. 20852, fol. 99r° : *Petit chartrier dans l'entresol à coté de l'escalier. Il renferme 7 tablettes numérotées par les chiffres 1, 2, etc. Dix autres tablettes désignées par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, I, J. Un grand bureau divisé en 5 armoires* etc.

[7] Bnf, fr. 20851, fol. 3 : *Tablette II, regne de Clotaire II, planche I, boëtte I : papier d'Egypte confirmation de la donation par Jean. Parchemin Charte de Chrotilde. Regne de Dagobert : papier d'Egypte Ecouen papier d'Egypte Partage Ursinus papier d'Egypte autre charte usée. Böette 2 Clovis II papier d'Egypte Cotiracus* etc.

[8] Exception faite de plusieurs originaux, sincères ou non, décrits et publiés par Jacques Doublet, et aujourd'hui perdus : Catalogue n° **†9** ; **†11** ; **†13** ; **†17** ; **†27^b^** ; **†33** ; **†35** ; **†97** ; **†131** ; **†141** ; **†161** ; **174** ; **202** et **203**. Si on ignore le lieu où furent archivés ces titres, on retiendra qu'ils ont pu être conservés, au moins un temps, *dedans les Archives de nostre Thresor*, comme le précise notre auteur pour l'acte de l'évêque Landry dont le pseudo-original sur papyrus a été conservé : **†37**. L'essentiel des actes publiés par Jacques Doublet sont tirés de copies transcrites aux cartulaires, et non des originaux, même si l'auteur lui-même précise avoir vu ces derniers, et dont plusieurs seront totalement ignorés de Mabillon et Félibien. En conséquence, on peut envisager que ces titres aujourd'hui perdus aient été dispersés ou détruits à l'occasion de pillages et déplacements successifs du Trésor à l'abbaye parisienne Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie au cours de la dernière décennie du XVIe siècle, puis de nouveau en 1636 au monastère des Blancs-manteaux ; Michel FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris 1706 ; ²1973, p. 416, 428, 465 ; Blaise DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, Danielle GABORIT-CHOPIN, *Le Trésor de Saint-Denis. Inventaire de 1634*, I, Paris 1973, p. 21 et suivantes ; Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IXe au XVIIIe siècle*, Paris 1985, p. 127-129. Cette situation pose à nouveau la question soulevée précédemment, à savoir la conservation dans un dépôt sanctuarisé – le Trésor ? – de titres non archivés au chartrier lui-même, s'agissant essentiellement d'actes organiques, emblématiques de la notoriété, de l'émancipation et des privilèges de l'institution monastique.

[9] Edgard BOUTARIC, *Le vandalisme révolutionnaire. Les archives pendant la Révolution française*, dans *Revue des questions historiques* (1872), p. 391-392.

[10] Jacques DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France*, Paris 1625.

[11] Michel FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris 1706 ; ²1973.

seulement les chartes et diplômes sur papyrus et parchemin les plus anciens[12], mais également les actes tirés des cartulaires[13]. À ces publications, il convient d'ajouter le *De re diplomatica* de Dom Jean Mabillon[14], ouvrage décisif dans l'analyse historique d'actes diplomatiques. Mais bien avant ces prestigieuses productions, les archivistes[15] de l'abbaye avaient pris soin, dès les XIIIe et XIVe siècles, de répertorier, ordonnancer topographiquement et élaborer des inventaires de leurs titres[16], dont le plus complet restera celui de Dom François Thomas, lancé à la fin du XVIIe siècle.

Parallèlement à ces travaux, il convient de porter une attention particulière aux annotations relevées au dos des titres originaux, ou qui prétendent l'être. Ces notes archivistiques sont parfois contemporaines du document lui-même. Elles seront souvent reprises ultérieurement, afin de marquer leur utilisation factuelle, lors des travaux de classements et récolements des titres entrepris à l'occasion de la création des premiers inventaires avec attribution de cotes d'archivage. Ces notes dorsales matérialisent également l'historique du document lui-même, car comme nous venons de le préciser, les analyses, reprises à l'identique à différentes époques, marquent ainsi la vie matérielle et temporelle du titre, jusqu'à son invalidation et sa destination finale au *scrinium litterarum vetustissimarum*.

A contrario, plusieurs titres ne présentent aucune mention dorsale postérieure au document lui-même, preuve, s'il en est, qu'ils ont échappé aux opérations de suivi et de catalogage des archivistes durant plusieurs siècles[17]. Au cours des travaux qui nous ont menés à entreprendre l'élaboration d'un corpus des chartes et diplômes de l'abbaye de Saint-Denis, pour la période antérieure à la fin du Xe siècle, nous avons acquis la conviction qu'une partie de ces titres fut conservée hors des murs de l'abbaye-mère durant tout le haut Moyen Âge. C'est en particulier le cas d'actes qui intéressent des propriétés foncières de Saint-Denis situées dans l'aire de l'ancien *pagus* de Chambly[18]. C'est par ailleurs dans cette région que furent implantées deux annexes san-dionysiennes[19], lesquelles ont perduré dans les sources écrites au moins jusqu'à la fin du IXe siècle. Il s'agit du monastère *Tosonis Ualle*, fondé à la fin du VIIe siècle, et la *Cella sancti Dionysii*, fondée au cours du premier tiers du IXe siècle. C'est dans cette même *cella*[20], pensons-nous, que furent délocalisés et conservés durant un siècle ou plus, des titres intéressant des biens fonciers de Saint-Denis, relevant ou situés proches du Chambliois, avant l'intégration définitive de ces mêmes titres au chartrier de l'abbaye parisienne, à partir du XIe ou XIIe siècle au plus tôt.

---

[12] *Infra* § Les sources manuscrites, en particulier séries K et L, et bibliographie s'y rapportant.

[13] *Idem,* Les cartulaires et bibliographie s'y rapportant.

[14] Jean Mabillon, *De re Diplomatica*, Paris 1681 et son *Supplementum* Paris 1704. Une seconde édition revue et complété par Thierry Ruinart paraitra en 1709. Une troisième parution sera publiée à Naples en 1789 : *Tertia atque nova editio. Dissertationibus variorum locupletata, notisque illustrata a Johanne Adimar.*

[15] L'archiviste est désigné comme *custos cartarum.*

[16] *Infra* § « Les inventaires », et bibliographie s'y rapportant.

[17] Pas plus qu'ils ne sont transcrits aux cartulaires.

[18] On peut suggérer les documents suivants : Catalogue, n° **54** ; **61**[II] ; **66** ; **67** ; **147** ; **198** ; **206** ; **216** ; **242** ; **249**.

[19] Daniel SONZOGNI, *Tosonis ualle* et *la cella sancti Dionysii. Deux fondations monastiques de l'abbaye de Saint-Denis au haut Moyen Âge*, dans *Francia* 28/1 (2001), p. 193-211.

[20] Située à Mours (Val-d'Oise, cant. Beaumont-sur-Oise).

Production documentaire.

Le chartrier de l'abbaye a conservé et préservé, durant plus d'un millénaire, de très nombreux actes – originaux, sincères ou non – sur papyrus et parchemin[21] ainsi que des copies. Ces dernières se présentent sous la forme de deux catégories distinctes : les transcriptions médiévales à l'état de copies isolées[22] et/ou insérées dans les cartulaires antérieurs au XVe siècle ; les copies d'érudits, nombreuses et beaucoup plus tardives, qui sont pour l'essentiel rassemblées dans les collections Baluze, Bréquigny, Duchesne, Picardie, Vexin etc. En complément de ces collections, on peut signaler succinctement le manuscrit 197 de la bibliothèque municipale de Lyon, les manuscrits Bnf, fr. 3910, 9498, 15713, 16177, 17696, 18083, 18086 et 20851 ; les manuscrits BnF, lat. 9852, 12777, 17110, 17709[23].

Ajoutons à cette brève liste, une source historiographique carolingienne de premier plan : Les *Gesta Dagoberti*[24]. Dans cette source d'origine san-dionysienne[25], sont mentionnées notamment de nombreuses *villae* données à Saint-Denis dès l'époque mérovingienne. Ont ainsi été signalées par l'auteur des *Gesta* plus de vingt pièces diplomatiques[26]. Bien que fréquemment considérées comme fausses ou suspectes, elles ont été défendues par Carlrichard Brühl[27] : les documents et titres dont s'est servi le rédacteur des *Gesta* existaient dans les archives à cette époque. Aussi, qu'il faille reconnaitre ces pièces comme authentiques ou non, car extraites de sources documentaires postérieures au règne de Dagobert Ier, n'ôte en rien l'intérêt que l'on se doit de leur porter, compte tenu de l'ancienneté de la tradition rédactionnelle des *Gesta Dagoberti* et du discours qui s'y prête. Son contenu porte témoignage sur « l'esprit du temps » qui baigne l'époque de Louis le Pieux[28].

Il convient d'évoquer brièvement une source indirecte provenant de lettres pontificales qui émanent d'Étienne II, Paul Ier et Adrien Ier, adressées à Pépin, Charlemagne et Carloman. Dans ces lettres interviennent, à plusieurs reprises, deux abbés de Saint-Denis : Fulrad et Maginaire. Cette correspondance est conservée dans le

---

[21] La question des originaux sera traitée pour chaque acte du Catalogue.

[22] Nous reviendrons sur la question de la production d'*exemplaria* contemporaines ou non des pièces originales à reproduire, et la production d'ampliations multiples.

[23] Bien d'autres sources manuscrites sont à notre disposition. Le détail en est donné dans le Catalogue, en regard des actes concernés.

[24] On trouvera une liste succincte des manuscrits utilisés par Theo Kölzer, *Die Urkunden der Merowinger*, dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica*, 2, 2001, p. 882, 883, 886 ; pour l'édition voir, *Gesta Dagoberti I. Regis Francorum* (éd.) Bruno KRUSCH, dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hannover 1888 ; ²1984, p. 396-425.

[25] Composé à Saint-Denis vers 835 à l'initiative ou au moins dans l'entourage de l'abbé Hilduin et du moine Hincmar, futur archevêque de Reims.

[26] Laurent MORELLE, *La mise en "œuvre" des actes diplomatiques*. *L'*auctoritas *des chartes chez quelques historiographes monastiques (IXe – XIe siècles)* dans Auctor *et* Auctoritas. *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale* (dir.) Michel Zimmermann, 2001, p. 83-85.

[27] Carlrichard BRÜHL, *Dagobert-Fälschungen für die Abtei Saint-Denis.* dans (éd.) Theo KÖLZER, *Carlrichard Brühl. Studien zu den merowingischen Königsurkunden*, Wien 1998, p. 148-149.

[28] Laurent MORELLE, *La mise en "œuvre" des actes diplomatiques,* p. 85 ; Rosamond MCKITTERICK, *L'idéologie politique dans l'historiographie carolingienne*, dans *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (début IXe siècle aux environs de 920)* (éd.) Régine LE JAN, Villeneuve-d'Ascq, 1998, p. 59-70.

Codex epistolaris Carolinus[29], corpus de quatre-vingt-dix-neuf lettres de papes destinées aux souverains francs entre 739 et 791[30]. Il semble bien qu'aucun de ces titres tirés de la chancellerie pontificale n'ait été conservé au chartrier de Saint-Denis[31]. La raison de ce vide archivistique réside dans le fait qu'ils ne concernent pas directement Saint-Denis, et encore moins son chartrier, Fulrad et Maginaire étant, pour l'heure, exclusivement mandatés pour des missions entre le pape et les souverains francs. Pourtant, deux documents de nature similaire aux précédentes lettres missives, mais non consignés dans le *Codex Carolinus*, furent bien conservés à Saint-Denis, pour des raisons qui nous échappent encore. Il s'agit d'une correspondance de Maginaire dans laquelle ce dernier rend compte à Charlemagne d'une mission en Italie[32], et d'une lettre d'Hadrien Ier adressée à Charlemagne, dont les envoyés sont alors présents en Italie[33].

Un dernier fonds documentaire est constitué par la Collection de formules dites « de Saint-Denis »[34]. Cette compilation a été très largement étudiée et utilisée, en particulier par Rolf Grosse dans son édition des *Papsturkunden* pour Saint-Denis[35]. Le manuscrit semble d'une écriture du IXe siècle. Il a été copié vraisemblablement à Saint-Denis, sans que l'on puisse d'avantage en préciser la date[36]. Son contenu concerne en particulier des

---

[29] *Codex epistolaris Carolinus*, transmis dans un unique exemplaire manuscrit, copié à Cologne à la fin du IXe siècle : Wien, Österreichische Nationalbibliothek, codex 449 ; Achim Thomas HACK, *Codex Carolinus : Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert*, dans *Päpste und Papstum* 35, 2 vol., Stuttgart 2006-2007.

[30] *Codex Carolinus*, (éd.) Wilhelm GUNDLACH, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Epistolarum tomus* III. *Merowingici et Karolini aevi* I, Berlin, 1892, München ²1978, p. 459-653.

[31] Cette remarque vaut également pour une lettre de Léon III adressée à Charlemagne, lettre dans laquelle est mandaté l'abbé de Saint-Denis Fardulf (792-806) : Karl HAMPE, *Epistolae selecta pontificum Romanorum…*, dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Epistolarum tomus* V. *Karolini aevi* III, Berlin 1899, p. 1-84, ici p. 59-60, n° 4.

[32] Catalogue, n° **138**.

[33] Catalogue, n° **139**.

[34] Il s'agit du manuscrit Bnf, lat. 2777, fol. 43-61v° ; *Formulae collectionnis Sancti Dionysii*, dans *Monumenta Germaniæ Historica, Legum V. Formulae Merowingi et Karolini aevi*, (éd.) Karl ZEUMER, p. 493-511 ; étude particulière : Johanna STORY, *Cathwulf, Kingship and the Royal Abbey of Saint-Denis*, dans *Speculum* 74/1 (1999), p. 1-21.

[35] Rolf GROSSE, *Papsturkunden in Frankreich*, Neue Folge, 9. Bd. *Diözese Paris II, Abtei Saint-Denis*, Göttingen 1998, p. 54, § 4 ; n° 2a ; 3 ; 4, 6, 7, 8. L'auteur est revenu sur la question dans une communication aux journées d'études « Écrire pour saint Denis », juin 2012, à paraître dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 2016.

[36] À ce jour, il semble qu'aucune étude paléographique approfondie du manuscrit n'ait été entreprise, et les spécialistes restent partagés sur la question de sa datation. Sans prétendre apporter un éclairage définitif à cette interrogation, nous avons relevé quelques analogies calligraphiques avec deux autres manuscrits copiés à Saint-Denis, à l'époque de Dungal, le London, British Library, Harley MS 208, fol. 113-115v° et 116v°-117r°, et le BnF, nouv. acq. lat. 1096, fol. 88r°-90r°. Si cette contemporanéité d'écriture avec le Bnf, lat. 2777 s'avérait exacte, et compte-tenu de la période durant laquelle Dungal séjourna à Saint-Denis, on pourrait proposer une fabrication du premier quart du IXe siècle au plus tôt. Cette suggestion va à l'encontre d'hypothèses émises jusqu'à présent, lesquelles préjugent d'une écriture de la seconde moitié du IXe siècle ; sur l'attribution du manuscrit à Saint-Denis, voir Wilhelm LEVISON, *Das Formularbuch von Saint-Denis*, dans *Neues Archiv* 41 (1919), p. 283-304 ; Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IXe au XVIIIe siècle*, Paris 1985, n° 49, p. 301-302 ; sur les manuscrits de Dungal : Mirella FERRARI, In Papia conveniant ad Dungalum, dans *Italia Medioevale e Umanistica* XV (1972), p. 1-52, ici p. 3 ; Jean VEZIN, *Observations sur l'origine*

lettres et privilèges en faveur de Saint-Denis sous les abbatiats de Fulrad, Maginaire et Fardulf. Il renferme également la plus ancienne production « franque » de la *Donation de Constantin*[37] ainsi que diverses correspondances épistolaires sans rapports directs avec Saint-Denis.

des manuscrits légués par Dungal à Bobbio, dans *Paläographie* 1981, Colloquium des Comités International de Paléographie, München, 15.-18. September 1981, (dir.) Gabriel SILAGI, p. 125-144.

[37] Bnf, lat. 2777, fol. 50-53v° ; *Constitutum Constantini*, dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Fontes iuris Germanici Antiqui in usum scholarum* X, (éd.) Horst FUHRMANN, Hannover, 1968 ; *Donation of Constantine and* Constitutum Constantini : *the misinterpretation of a fiction and its original meaning*, (éd.) Johannes FRIED, Berlin – New York 2007.

Gisements documentaires et dépôts d'archivage : Essais de traçabilité.

On admet généralement que le lieu de conservation d'archives, à l'époque médiévale, reste du ressort du destinataire. C'est ce qui se dégage majoritairement de l'étude matérielle des documents diplomatiques de Saint-Denis, qu'il s'agisse d'originaux, de copies isolées ou de cartulaires[38]. Nous avons pourtant observé qu'il n'en est pas de même du destin de tous les documents diplomatiques, et que d'autres lieux de conservation et modes de sauvegarde ont existé[39] et parfois perduré durant plusieurs siècles.

Une première approche réside dans la lecture à donner de diverses expressions rencontrées : *publico archivo*[40], *palatina scrinia, archivum palatii, armarium palatii*[41]. À ce

---

[38] Sur la conservation et l'organisation des chartriers, voir les diverses communications recueillies dans : *La conservation des manuscrits et des archives au Moyen Âge.* XIe colloque du comité international de paléographie latine, Bruxelles, Bibliothèque Royale Albert Ier 19-21 octobre 1995, dans *Scriptorium* 50, (1996)[2].

[39] Nous avons précédemment abordé la situation pour des documents qui concernent le Chambliois.

[40] Un exemple parmi d'autres, l'occurrence *in publico archivo recondere* employée dans un capitulaire de Louis le Pieux de 818-819, qui désigne ici le dépôt de conservation des archives impériales : Alfred BORETIUS, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Capitularia regum Francorum*, I, Hannover 1883, n° 137, p. 275. – Sur la définition normative d'archives publiques : *instrumentorum duae sunt species : aliud est publicum, aliud est privatum. Publicum est, quod publicam habet auctoritatem. Et species eius sunt plures : nam publicum instrumentum est, quod scriptum est per manum publicam, id est per manum notarii publici, hoc est tabellionis, et in publica forma redactum… Item dicitur publicum, quod authentico sigillo sigillatum est… Tertio dicitur publicum, quod iudicis auctoritate est exemplatum et authenticatum… Quarto dicitur publicum, quod in iudicio scribitur apud acta publica… Quinto dicitur publicum, quod habet subscriptionem trium viventium testium… Sexto loco dicitur publicum, quod de archivo seu armario publico producitur* etc. voir. Pillius, Tancredus, Gratia. *Libri de iudiciorum ordine*, (éd.) Friedrich Christian BERGMANN, Göttingen 1842, Aalen [2]1965, p. 220, 248-249 ; archives publiques et archives privées : *Bernardi Papiensis*, Summa decretalium, (éd.) Ernst Adolph Theodor LASPEYRES, Ragensburg 1860, De fide instrumentum, p. 49-50 ; Christoph H. F. MEYER, *Die Distinktionstechnik in der Kanonistik des 12. Jahrhunderts : Ein Beitrag zur Wissenschaftsgeschichte des Hochmittelalters*, Leuven, 2000, p. 248, n.796.

[41] Procédure de transcription et d'insinuation d'actes dans les archives publiques : Giovanna NICOLAJ, Originale, authenticum, publicum *: una sciarada per il documento diplomatico*, dans *Charters, Cartularies, and Archives : The Preservations and Transmission of Documents in the Medievale West*. Proceedings of a Colloquium of the Commission Internationale de Diplomatique (Princeton and New York, 16-18 Septembre 1999), (ed.) Adam J. KOSTO and Anders WINROTH, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, Toronto 2002, pp. 8-21 ; EAD., *Gli acta giudiziarî (secc. XII-XIII) : vecchie enuove tipologie documentarie nello studio della diplomatica,* dans *La diplomatica dei documenti giudiziari (dai placiti agli acta-secc. XII-XV)*, Commission internationale de diplomatique, X Congresso internazionale, Bologna, 12-15 settembre 2001, a cura di Giovanna NICOLAJ, Roma 2004, p. 1-24 : « Così come un'altra pennellata interessante per la storia della documentazione processuale si coglie nel caso di una causa fra la grande abbazia di Farfa, fondazione regia longobarda, e alcuni *homines* di Rieti : la causa viene decisa a Spoleto nel 747 da un *missus* del re, e il *breve* (*iudicati*) viene redatto in quattro esemplari, due per le parti, uno per il duca di Spoleto ed uno, il primo, riportato *ad domni regis vestigia, qui in Sacro Palatio debeat esse* ; cf. Codice diplomatico Longobardo. V. *Le chartae dei ducati di Spoleto e di Benevento*, a cura di Herbert ZIELINSKI, Roma 1986 (*Fonti per la storia d'Italia* 66), n. 8, p. 32 et suivantes. – Par ailleurs, nous souhaiterions attirer l'attention des spécialistes sur le cas très spécifique des

titre, citons une enquête publiée il y a quelques années, qui concerne l'expression *archivis publicis*, et qui tend à montrer que ces « archives publiques » ne sont autres que les chartriers des monastères[42]. Il y est notamment pris en compte le cas d'un texte de Suger, abbé de Saint-Denis, dans lequel ce dernier affecte les possessions immobilières de deux localités à l'aumônerie du monastère. Le célèbre abbé aurait lui-même racheté ces biens à Galeran de Breteuil, son épouse Judith et leur fils Évrard, ajoutant que ces possessions appartenaient anciennement à Saint-Denis par don d'un certain Hubert de Saint-Gaury. Afin d'officialiser ce recouvrement, et pour que leurs revenus restent définitivement affectés à l'aumônerie du monastère, Suger l'aurait alors fait confirmer par un précepte du roi Louis VI, avec conservation du document dans les *archivis publicis*[43]. Et c'est sur cette notion polysémique d'archives publiques que nous allons brièvement revenir.

Une première occurrence est relevée sous le règne de Louis le Pieux. Le 26 août 832, le souverain confirme la réforme monastique de l'abbaye, introduite, à sa demande et sous l'autorité d'Aldric, archevêque de Sens[44], et d'Ebbon, archevêque de Reims, tous deux fidèles de l'empereur[45]. Ce document nous est parvenu sous forme d'un original et fut publié successivement par Jean Mabillon, Michel Félibien et Jules Tardif[46]. L'acte sous examen précise clairement qu'il en a été établi plusieurs exemplaires, dont l'un sera

---

capitulaires carolingiens, documents pour lesquels il serait particulièrement intéressant que soient étudiées dans le détail les questions de conservation, de lieux et dépôts d'archives, production et diffusion des exemplaires multiples dans le cadre de l'activité des *missi dominici* ; rappel dans François-Louis GANSHOF, *Charlemagne et l'usage de l'écrit en matière administrative*, dans *Le Moyen Âge* 57 (1951), p. 1-25, *passim* ; ID, *Recherches sur les capitulaires*, Paris 1958, p. 65 et suivantes.

[42] Laurent MORELLE, *Suger et les archives : en relisant deux passages du* De administratione, dans *Suger en question :* regards croisés sur Saint-Denis (dir.) Rolf GROSSE, (*Pariser Historische Studien* 68) Munich 2004, p. 117-139, ici p. 130-131, 136-139. Précisons qu'en d'autres circonstances, l'auteur n'écarte pas la possibilité de dépôt « d'archives publiques » localisé au sein d'une cathédrale, *ibid*., p. 133. C'est également l'hypothèse sur laquelle nous reviendrons, avec l'exemple du siège épiscopal de Sens.

[43] Pour l'ensemble du texte : *Suger. Œuvres* I, (éd.) Françoise GASPARRI, Paris 2008, p. 89-91. À l'exception de la forme *archivis publicis* étudiée par Laurent Morelle, l'occurrence la plus fréquemment rencontrée – à Saint-Denis et en d'autres monastères – est sensiblement toujours la même ; pour exemples : *archivis monasterii* (lette du pape Benoît III pour Corbie, JL 2663) ; *archivis Sancti Remigi* (acte privé en faveur de Saint-Remi de Reims, BnF Coll. Picardie, t. 229, n° 1).

[44] Pour des raisons bien connues de tensions récurrentes entre l'abbaye de Saint-Denis et l'évêque de Paris, on peut supposer que Louis le Pieux ait préféré confier l'enquête au métropolitain de Sens, siège de l'archidiocèse dont dépend l'abbaye. Aldric est présent en qualité d'archevêque de Sens au concile de Paris de juin 829, dans le but d'enquêter sur l'application de stricte observance de l'*ordo regularis* des religieux de Saint-Denis (Albert WERMINGHOFF, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Concilia* 2/2, Hannover 1908, n° 50, p. 605-680) et d'y procéder à la réforme. Il souscrira à la constitution de la *partito bonorum* des moines de l'abbaye, à Saint-Denis, le 26 août 832 (Albert WERMINGHOFF, *ibid.*, n° 53, p. 688-694) Pour une affaire identique, Aldric fut missionné par Louis le Pieux à l'abbaye de Flavigny en Auxois où il fut chargé d'instituer le partage des revenus entre l'abbé et les moines, afin d'éviter la discorde ; voir la confirmation de la *partitio* par Lothaire Ier, Theodor SCHIEFFER, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Diplomatum Karolinorum* III, *Lotharii I. et Lotharii II*, Berlin 1966, p. 144-146, n° 50.

[45] Déjà notaire sous le règne de Charlemagne et chancelier sous Pépin Ier d'Aquitaine, Aldric fut précepteur du Palais sous Louis le Pieux. Sur Aldric de Sens et Ebbon de Reims, voir Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, publication de l'Institut historique de Paris, *Instrumenta* Bd. 1 (1997), p. 94-96 et 169-174.

[46] Catalogue, n° **175**.

conservé dans les archives du monastère[47], et l'autre dans les coffres du palais[48] : … *duas super hoc jure pari tenore conscriptiones fecerunt, easque* [*manibus*] *firmaverunt propriis, ut altera earum in archivo ipsius monasterii ob memoriam et stabilitatem inibi hujus ordinis per futura tempora servaretur, alteram nostrae magnitudini direxerunt, ut illam palatinis scriniis juberemus recondere ob monimentum, et istius rite facti perpetuam firmitatem.* Cette précision est assez rare pour être relevée, car elle signifie clairement qu'il existait alors des lieux de conservation des archives palatiales, ce dont on ne doutait pas, mais pour lesquels les sites topographiques de conservation restent particulièrement imprécis, d'autant que l'on se doit, ici, de leur attribuer la qualité de « lieux officiels »[49] d'archivage. Quelques temps plus tôt, un concile tenu à Saint-Denis avait déjà précisé dans des termes analogues : *His ita praemissis visum est eiusdem venerabilibus viris, ut super hoc negotio duae conscripti*[*ones pari tenore, fierent,…*]*rum altera in archivo memorati monasterii, altera vero in archivo ob memoriam et stabilitatem facti servaretur*

[47] Clairement désignées comme *archivo ipsius monasterii*.

[48] On retrouvera la notion d'archives impériales dans la lettre d'Hilduin à l'occasion de l'institution de la mense conventuelle pour les moines de Saint-Denis : *sicut synodalis ex hoc quam habemus carta, cujus exemplar in archivo est imperatorio ;* Catalogue n° **173**.

[49] À l'époque mérovingienne, quelques rares documents portent la mention explicite de double expédition, l'une réservée au destinataire, la seconde aux archives du souverain. Pour exemple, ce diplôme de Childebert III pour Saint-Denis, émis à Compiègne, *uilla nostra*, le 13 décembre 694, Catalogue, n° **63** : *duas precepcionis uno tenure conscriptas exinde fiere iussimus, una in arce basileci sancti Dionisii resediat et alia in tesaure nostra*. Pour des mentions plus tardives, voir Heinrich FICHTENAU, *Archive der Karolingerzeit*, dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs* 25 (1972), p. 15-24. Signalons un exemple intéressant de charte privée datée d'avril 914 : le testament d'Elbunco, évêque de Parme. Le texte précise qu'en plus du testament original, devront être établis quatre exemplaires, déposés respectivement au palais de Pavie et aux évêchés de Plaisance, Reggio et Modène : *Unde quatuor huius mei testamenti exemplaria scribere feci. Unum quod sit in testimonio in palatio Ticini regio, aliud in episcopio Placentino, tercium in Regiense, quartum in Motinense ;* (éd.) Giovanni DREI, *Le carte degli Archivi Parmensi dei secoli X-XI*. Vol. 1 (dall'anno 901 all'anno 1000) dans Archivio storico per le province parmensi 24 (1924), p. 51-56, n° IX, d'après l'original sur parchemin, Parme, Archivio Capitolare, Pergamene sec. X, n. VII. On notera que la date du testament apparait en début de texte, héritage d'une tradition rédactionnelle d'origine romaine : *In nomine domini Dei et salvatoris nostri Iesu Christi, anno dominicae incarnationis DCCCCXIII et anno domni Berengarii gloriosissimi regis vigesimo septimo, mense aprili, indictione II*. Autre exemple plus connu, celui du synode de Francfort de juin 794, au cours duquel Charlemagne convoque le duc de Bavière Tassilon, et l'oblige à renoncer publiquement à tout pouvoir et à se retirer dans un monastère. Le texte précise que trois exemplaires de cette décision seront émis, un premier déposé au palais, un second au monastère où résidera Tassilon, et un troisième dans la chapelle du palais : *Unde tres breves ex hoc capitulo uno tenore conscriptos fieri praecepit : unum in palatio retinendum, alium praefato Tasiloni, ut secum haberet in monasterio, dandum, tertium vero in sacri palacii capella recondendum fieri iussit* : Synodus Franconofurtensis (éd.) Alfred BORETIUS, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Capitularia regum francorum* I, Hannover 1883, n° 28, p. 73-74, ici fin du cap. 3. Un dernier exemple : la mention dans le corps du texte de l'expédition en trois exemplaires d'un *chirographum* : *Factum est hoc chirographum in tribus partibus, una apud Cristam, alia servatur in Miroaut, tertiam habeo ego et filii mei post me, amici predictae domus de Crista et ut poterimus defensores*. Il s'agit d'une donation de Simon de Rouceux à l'abbaye de la Crête de divers droits et biens sur les terroirs d'Aillianville et Bréchainville (v. 1158) ; *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. V, Paris 1878, § Documents concernant l'histoire des Vosges, p. 5-6, d'après une copie notariée au cartulaire de l'abbaye de Mureau, Épinal, Archives départementales des Vosges, 20 H 1, fol. 30r°.

palatino, ut his perspectis pacem …[50]. À partir de ces observations, nous avons examiné le document qui fait naturellement suite à ceux-ci, la confirmation par l'empereur de la consistance de la mense conventuelle, donc de l'affectation des revenus à l'usage des moines. Cette confirmation fut établie également à Saint-Denis, le même jour que celle de la réforme monastique citée précédemment. L'original ne nous est pas parvenu, et semble aujourd'hui perdu[51], mais il fut étudié et publié par Jean Mabillon, grâce à l'obligeance d'Achille III de Harlay[52], premier président du Parlement de Paris, de 1689 à 1707, et qui était en possession de l'original. Dans son édition de l'acte, Dom Mabillon précise que le manuscrit conservé par Harlay provient de l'église cathédrale de Sens[53] : « *Hoc specimen illustrissimo Harlaeo,…., acceptum referimus, expressum ex autographo, quod erat condam cathedralis ecclesiae Senonensis* ». Curieuse coïncidence que cette mention d'ancien lieu de conservation du document, à savoir l'église cathédrale de Sens, précisément lieu du siège de l'archevêque Aldric précédemment désigné, souscripteur des divers documents concernés, et proche de Louis le Pieux. On pourrait alors suggérer avec raison, et dans le cadre du diplôme examiné, que les titres des *palatina scrinia* ont pu être localisés ponctuellement à Sens[54]. Et concernant certaines archives sénonaises, citons pour exemple un ancien codex de Saint-Amand[55] à l'usage de l'église de Sens, provenant également de la bibliothèque d'Achille III de Harlay. Ce sacramentaire – que l'on pensait perdu – est aujourd'hui conservé en Suède, Stockholm, Kungliga Biblioteket, ms. Holm. A. 136[56]. Il avait d'ailleurs été vu par Dom Mabillon, lorsqu'il avait dressé, avec

---

[50] Catalogue, n° **171** ; d'après ARTEM n° 2983, il pourrait s'agir d'une copie figurée (contemporaine de l'original). Ce précepte synodal fut également conduit par Aldric, archevêque de Sens, et Inchad, évêque de Paris.

[51] Catalogue, n° **174**.

[52] Sur la lignée Harlay : *Dictionnaire de biographie française*, (dir.) Michel PREVOST, Jean-Charles ROMAN d'AMAT, Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, t. XVII, Paris 1989, p. 658-670. Il est vraisemblable que la riche bibliothèque d'Achille III de Harlay eut pour origine celle de son bisaïeul, Achille de Harlay, de son aïeul Christophe II, et de son père, Achille II, lui-même pourvu successivement des abbayes de Chaalis au diocèse de Senlis, de Saint-Urbain au diocèse de Chalons, des prieurés de Lancey au diocèse de Chartres, et Néronville au diocèse de Sens, avant de devenir conseiller d'État puis procureur général du Parlement et trésorier des chartes de la couronne. Cette bibliothèque contenait également des recueils de la famille Bellièvre, nom de jeune-fille de la mère d'Achille III, Jeanne-Marie de Bellièvre, et des papiers de l'avocat général Servin ; sur l'historique et le devenir de la bibliothèque d'Achille III de Harlay, consulter notamment Léopold DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, II, Paris 1874, p. 100-103.

[53] Jean MABILLON, *De re diplomatica libri VI*, Paris ²1709, p. 392.

[54] Cette observation nous semble confortée par une formule de Sens publiée par Karl ZEUMER, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Legum sectio* V. *Formulae*, Hannover 1886, *Formulae Senonenses recentiores*, 9. *Ingenuitas*, p. 215-216 : *Igitur ego ille minimus servorum Dei famulus, ecclesiae Senonice archiepiscopus, tanta serenissimi Hludowici augusti auctoritate, quae Senonis in arcibo* (= *archivo*) *ecclesiae episcopi servatur*.

[55] Avant la fin juin 822, Aldric est missionné à Saint-Amand afin d'y introduire la réforme monastique, comme il le fera dix années plus tard à Saint-Denis ; voir Philippe DEPREUX, *Prosopographie*, p. 95 et n. 16. Dès cette époque, il existe une relation d'importance entre Aldric et l'abbaye de Saint-Amand, avant même qu'il ne soit désigné pour le siège épiscopal de Sens, par ordre de Louis le Pieux.

[56] Léopold DELISLE, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Institut national de France. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* 32-1 (1886), n° XX, p. 106-116 ; Klaus GAMBER, *Codices liturgici Latini antiquiores*, 2ᵉ éd. (*Spicilegii Friburgensis subsidia*, vol. 1 [en deux parties, pagination continue] (Freiburg i.B., 1968) n° 763 ; Jean DESHUSSES, *Le sacramentaire grégorien*, vol I, 1979, p. 47 (*Spicilegium Friburgense* 16). Un Pontifical de Sens du IXᵉ siècle, tiré de

l'aide de Dom Ruinart, l'inventaire d'une partie de la bibliothèque d'Achille III de Harlay[57]. Et c'est Mabillon, une fois encore, qui précise que ce sacramentaire de la fin du IXe siècle provient de l'église de Sens : *ex codice sacramentorum, qui olim fuit ecclesiae Senonensis, nunc illustrissimi Harlaei supremi regiarum causarum cognitoris, postmodum Principis Senatus Parisiensis*[58]. Il ne fait donc aucun doute que la bibliothèque d'Achille III de Harlay a été constituée en partie de manuscrits provenant de l'église cathédrale de Sens[59], lieu probable de conservation d'archives impériales sous le règne de Louis le Pieux.

Sous le règne de Charles le Chauve se pose également la question d'un fonds d'archives publiques localisé hors du chartrier de Saint-Denis. Nous en avons un exemple dans le diplôme confirmatif de ce souverain pour Saint-Denis, de la donation de *villa* de Senlisse en Parisis[60]. L'acte est daté de Compiègne, le 19 septembre 862, jour et lieu où sera également émis le diplôme fixant la consistance de la mense conventuelle en faveur des moines de l'abbaye, trente années après celui de Louis le Pieux, pour le même motif

---

la collection Harlay, n° 1314, est aujourd'hui conservé à Saint Petersburg, Publichnaja Biblioteka, MS Q.v.I, n° 35 ; Klaus GAMBER, *Codices*, n° 1571 ; Shane BOBRYCKI, *The royal consecration* ordines *of the Pontifical of Sens from a new perspective*, dans *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* 13 (2009), p. 131-142.

[57] Léopold DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Impériale*, II, Paris 1874, p. 101, et note 3. Ce sacramentaire était encore répertorié en 1752 dans un catalogue de l'ancienne bibliothèque Harlay, laquelle allait être cédée aux religieux de Saint-Germain-des-Prés : DELISLE, *ibid.*, p. 103, n. 5 : *Sacramentalis liber ecclesiae Senonensis*. Lors de la réception à la Bibliothèque impériale (auj. BnF) des manuscrits de Saint-Germain, Léopold Delisle note que deux sacramentaires du catalogue de 1752, n° 1311 et 1314, sont absents de la collection, conséquence possible du vol de plusieurs manuscrits en 1791 ; DELISLE, *ibid.*, p. 48. Sur la collection Harlay, Lucien AUVRAY, *Inventaire sommaire d'une collection du Président de Harlay* (mss. fr. 15499-15533 de la Bibliothèque nationale), Paris 1895. Il existe encore aujourd'hui bien d'autres manuscrits et catalogues de la bibliothèque Harlay, pratiquement tous conservés à Paris, à la Bibliothèque nationale de France : répertoires et catalogues, Bnf, fr. 17009 à 17043 ; BnF, nouv. acq. fr. 5744 à 5748 et 5462 à 5464. Cette liste est tirée d'une notice très complète de Jean-Pierre Riamond, conservateur au département des manuscrits occidentaux de la Bibliothèque nationale de France.

[58] Jean MABILLON, *De re diplomatica libri VI*, Paris ²1709, p. 144.

[59] Sur d'autres manuscrits de Sens de la bibliothèque Harlay, Bnf, fr. 15504, fol. 43 « *Ex veteris codice actorum capituli Senonensis* » et aussi « *Extraits du cartulaire de Morigny, au diocèse de* Sens » fol. 158, cité par Lucien AUVRAY, *Inventaire sommaire*, p. 4. La copie d'un diplôme de Charles le Chauve pour l'archevêque de Sens, Wenilo, fut transmise à Mabillon par l'intermédiaire de Françoise de Harlay (petite-fille d'Achille III) : Georges TESSIER, *Recueil des chartes de Charles II le Chauve, roi de France*, I, Paris 1943, n° 104, p. 275, n. 2. Concernant les manuscrits provenant de la dispersion des archives médiévales de plusieurs établissements religieux de Sens et de sa région, plusieurs sont issus de la bibliothèque de Louis-Hardouin-Prosper Tarbé (1809-1871) dont la famille est originaire de Sens. Plusieurs de ces manuscrits sont aujourd'hui conservés aux archives municipales de Reims. Sur la collection Tarbé de Reims, voir : *Catalogue des manuscrits des bibliothèques publiques de France*. Départements. Tome XXXIX *bis*, 1909. Un manuscrit du XIe siècle de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (*Liber Vetus*) et aujourd'hui conservé à la bibliothèque-médiathèque de Metz, ms. 1161, acquis en 1848 par le baron de Salis, collectionneur messin, lors d'une vente du libraire Tarbé de Sens. Ce manuscrit contient, fol. 103-104, un précepte de Charles le Chauve pour Saint-Pierre-le-Vif, émis lors du concile de Pîtres, de juillet 869 ; voir Wilfried HARTMANN, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Concilia* IV, *Die konzilien der Karolingischen teilreich 860-874*, Hannover 1998, p. 361 ; Rudolf POKORNY, *Ein übersehenes Diplom Karls des Kahlen und der « verloren » Liber Vetus von Saint-Pierre-le-Vif/Sens*, dans *Archiv für Diplomatik* 30 (1984), p. 62-65.

[60] Catalogue, n° **219**.

et les mêmes bénéficiaires. L'original de la donation de Senlisse semble aujourd'hui perdu, mais vu et utilisé, dans un second temps, par Dom Ruinart, peu de temps après la mort de Mabillon, nous y reviendrons. Mais pour sa première édition[61], le savant bénédictin n'avait eu à disposition qu'un médiocre exemplaire tiré « *ex archivo Compendiensi* » et non de Saint-Denis, comme on aurait été en droit de l'attendre. Pour quel motif cette copie se trouvait-elle à Compiègne, et où plus précisément ? Nous l'ignorons. Mais quelles que soient les éventuelles hypothèses avancées, on ne peut nier que se situait à Compiègne[62] un lieu de conservation d'archives, comme ce fut le cas à Sens à l'époque de Louis le Pieux. Nous en avons une indication factuelle à travers les propos de Dom Ruinart, lequel précise[63] qu'une meilleure édition de la charte – que celle conservée à Compiègne – a été possible grâce au duc de Chevreuse qui détenait un original[64]. Il s'agit donc bien de deux documents distincts provenant de deux gisements indépendants. Et que au XVIIIe siècle, un duc de la famille de Chevreuse[65] ait détenu ce diplôme de Charles le Chauve pour Saint-Denis n'est pas surprenant, quand l'on sait que aux XIIe et XIIIe siècles, de lointains ancêtres du nom de Gui de Chevreuse furent avoués de l'abbaye, et que la localité de Senlisse[66], alors partie intégrante du domaine foncier de Beaurain[67], fut cédée par Saint-Denis à la seigneurie de Chevreuse, au milieu du XVIe siècle[68].

---

[61] Jean MABILLON, *De re diplomatica libri VI*, 1681, p. 538, n° XCVII : *Ex archivo Compendiensi*.

[62] Nous n'écartons pas l'hypothèse qu'un transfert de documents ait pu être effectif au milieu du XVIIIe siècle de Saint-Denis vers Compiègne, à l'occasion de la réforme de Saint-Corneille, à l'initiative de Suger et sous l'abbatiat d'Eudes de Deuil ; voir Catalogue, n° **176**.

[63] *ID.*, *De re diplomatica libri VI*, ²1709, p. 538, en marge : *Ex autographo* ; p. 539 : *Notatio D. Theoderici Ruinart.*

[64] *Hoc praeceptum, deficiente autographo, ex archivo Compendiensi imperfectum ediderat optimus magister meus ; verum post ejus felicem exitum, accepto hoc ipso autographo ab illustriss. duce Caprosiae.*

[65] Il semble qu'il s'agisse de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chaulnes et de Chevreuse (1663-1704).

[66] Senlisse (Yvelines, cant. Chevreuse).

[67] Ne reste aujourd'hui du domaine de Beaurain qu'une ferme située sur la commune du Mesnil-Saint-Denis (Yvelines, cant. Chevreuse).

[68] L'abandon par Saint-Denis des terres de Beaurain – dont dépendait Senlisse – à la seigneurie de Chevreuse, détenue par le Cardinal de Lorraine depuis 1557, fut assorti en 1559 d'une remise officielle de titres par l'abbaye à l'acquéreur, remise qui fit l'objet d'un état écrit mentionné dans les inventaires Arch. nat., LL 1187, p. 396, et LL 1195, p. 189 : *Inventaire signée Bodin, procureur dud. Cardinal de Lorraine, du douziesme jour de mars cinq cens cinquante huict, commys et depputé à recepvoir tous les tiltres de la terre de Beaurain a luy délivréz* (voir l'introduction à l'édition électronique du chapitre Beaurain du Cartulaire blanc [consulté en juillet 2015] : http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/cartulaire/tome1/beaurain). En 1692, le domaine de Beaurain – accompagné d'une partie des titres s'y rapportant – finira rattaché au patrimoine de la maison Saint-Louis à Saint-Cyr fondée par Louis XIV, et dont il sera plus loin question avec l'étude de la mense abbatiale et conventuelle de Saint-Denis. D'autres chartes originales pour Saint-Denis étaient entre les mains de seigneurs de Chevreuse : Catalogue, n° **113** et n° **117**. De ces deux diplômes, dont les originaux sont perdus, Dom Mabillon dit avoir tiré l'édition *ex autographo penes illustr. ducem Caprosiae*. Pour l'avouerie de Chevreuse, voir Germaine LEBEL, *Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis étudiée spécialement dans la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346. Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province ecclésiastique de Sens, de 1151 à 1346*, 2 vol., Paris, 1935, *passim*.

La question de la production d'exemplaires multiples à Saint-Denis.

Abordons à présent le second volet de l'enquête : la production d'originaux multiples et de copies contemporaines, leur utilisation originelle et leurs modes de conservation.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, des indications rédactionnelles de doubles ou triples ampliations ont pu être relevées, ici et là, dans quelques chartes ou diplômes, à de très rares exceptions près, nous n'avons pu localiser matériellement et topographiquement les dépôts d'archives – autres que ceux des monastères – dans lesquels étaient conservées ces mêmes expéditions multiples. Et *a contrario*, il existe bon nombre de doubles exemplaires contemporains qui ne font l'objet d'aucune mention dans le corps même du texte, comme si cette multiplication de copies et/ou d'expéditions contemporaines, pour un seul et même acte, était un procédé coutumier ne nécessitant pas d'être relevé dans la procédure écrite d'établissement de l'acte. Sur quels critères et dans quelles circonstances particulières ces productions contemporaines virent-elles le jour ? La réponse est probablement contenue, au moins en partie, dans la remarque pertinente de Louis Dupraz : *La confection de plusieurs originaux ou de plusieurs expéditions est donc basée sur des motifs juridiques, en particuliers sur la pluralité des créanciers ou bénéficiaires*[69]. Mais quelles que soient les hypothèses avancées ou retenues, il convient d'aborder la question de façon spécifique, avec une démarche et un regard déjà adoptés pour les copies, contemporaines ou non : *Devant chaque dossier, l'enquête passe par un questionnement approprié : dans quelles conditions et circonstances sont prises les copies ? Pourquoi ce ou ces documents ? Quels sont les usages des copies, quelles valeurs leur reconnait-on*[70] ? De notre point de vue, il semble totalement restrictif et injustifié de devoir considérer une copie contemporaine comme un acte mineur – comparé à son original – et le ramener au statut de brouillon, projet non finalisé ou acte raté. De même, s'agissant d'une pièce considérée originale, l'étude diplomatique de modèles-types, qualifiés « d'originaux » de provenances et d'époques très diverses, a montré les limites de l'exercice, s'agissant de tenter d'établir un cadre strict des critères d'exigence de « primitivité » et de « perfection »[71], compte-tenu de la diversité des archétypes de production rencontrés. Quant au principe originel de production d'expéditions multiples, on ne saurait oublier l'antique mode d'élaboration de contrats romains sur tablettes sous forme de triptyques[72] en vigueur pour des actes privés.

---

[69] Louis DUPRAZ, *Contribution à l'histoire du* Regum Francorum…, p. 128. Un cas concret se présente à nous avec l'échange privé entre l'abbesse Theodrade d'Argenteuil et l'abbé Einhard, Catalogue n° **166bis**. Le texte précise que deux expéditions identiques de cette notice furent produites, et l'on peut naturellement en déduire que chacun des exemplaires est destiné à chacun des intervenants. On consultera avec profit un résumé synthétique de la notion d'ampliations et exemplaires multiples, dans Laurent MORELLE, *I. Autour des notions d' « original » et de « copie ». – II. La critique des actes : dossiers des VIIe–XIIe siècles*, dans *Annuaire EPHE, SHP* 140e année (2007-2008) p. 164-169.

[70] Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE, *Tradition et réception de l'acte médiéval : Jalons pour un bilan de recherches,* dans *Archiv für Diplomatik* 53 (2007), p. 367-403, ici p. 378.

[71] Laurent MORELLE, I. *Autour des notions d' « original » et de « copie »* p. 165 et suivantes. Nous ferons observer que l'absence partielle ou totale de marques de validation n'est plus considérée aujourd'hui comme le critère discriminant unique et absolu entre original et copie contemporaine.

[72] *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* 15/2 (1953), c. 1958-1960 ; synthèse dans : Robert MARICHAL, *Les tablettes à écrire dans le monde romain*, dans *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'époque moderne,* (éd.) Élisabeth LALOU, 1992, p. 165-185 ; voir aussi Marianne

L'utilisation de ces supports avait pour finalité l'enregistrement en double exemplaire de chaque contrat, la première rédaction devant être conservée à l'abri des falsifications, close et scellée par apposition du cachet personnel de chacun des intervenants et témoins : la *scriptura interior ;* la seconde, destinée à rester ouverte pour consultation : la *scriptura exterior*. Et cet archétype de dualité rédactionnelle semble s'être perpétué à l'époque médiévale[73], à travers un concept de production documentaire et élaboration de double expédition, dont un exemplaire de sauvegarde. Concernant cette diffusion d'ampliations multiples à la haute époque médiévale, le premier vecteur de production attesté est celui des *gesta municipalia*. Cette institution du Bas-Empire, passée en Gaule franque à la haute époque mérovingienne, a semble-t-il perduré ponctuellement jusqu'à la fin du VIIe siècle, avec échos, justifiés ou non, jusqu'au Xe siècle [74].

Il convient à présent d'aborder la question des ampliations, expéditions contemporaines ou copies multiples dans une série documentaire plus fournie, celle des diplômes et des chartes privées. Les raisons de production de ces exemplaires multiples sont parfois, par manque d'informations précises, très difficilement décelables[75]. Et pour pallier ces incertitudes, sont reprises, de façon incontournable, souvent les mêmes suggestions : copies contemporaines de sauvegarde ; copies ou reconstitutions d'actes détruits ou perdus (*apennis*) ; copies authentiquées dans le but de d'exploitation juridique lors de la préparation d'un procès ; constitution de dossiers thématiques à des fins de conservation ; copies contemporaines adressées à plusieurs destinataires ou pour être conservées dans des dépôts d'archives différents. À travers nos investigations, et si l'on doit effectivement se tourner vers ces motifs si souvent allégués, il ne nous paraitrait pas judicieux pour autant de grouper en une seule catégorie, des exemplaires multiples provenant d'un même fonds d'archives.

Débutons la liste par un précepte de Pépin III, alors maire du Palais[76]. Après enquête, ce dernier restitue au monastère de Saint-Denis de nombreuses propriétés qui avaient été usurpées. Une double expédition du précepte a été conservée au chartrier de l'abbaye. Une seule, officiellement validée, est considérée comme l'original (*A*, Archives nationales, K 4, n° 6[1]). Mais c'est plus particulièrement la seconde qui a retenu notre attention (*B*, Archives nationales, K 4, n° 6[2]). Cette dernière est contemporaine de la précédente et présente des caractéristiques externes intéressantes[77]. La datation proposée par les éditeurs des *Chartae latinae antiquiores* est la seconde moitié du VIIIe siècle, compte tenu de la date présumée de l'original : *751, avant novembre*, proposée par ces mêmes éditeurs. S'il semble acquis que l'exemplaire *B* est très sensiblement contemporain de *A*, ajoutons qu'aucun indice ne permet d'en minimiser l'importance dans l'élaboration du dossier

---

COUDRY, *Senatus-consultes et* acta senatus *: Rédaction, conservation et archivage des documents émanant du sénat, de l'époque de César à celle des Sévères*, dans *La mémoire perdue. A la recherche des archives oubliées, publiques et privées, de la Rome antique*, Paris 1994, p. 65-102.

[73] Olivier GUYOTJEANNIN, *La tradition de l'ombre*, p. 90, n. 15.

[74] Pour l'essentiel de cette question, Josiane BARBIER, *Pouvoirs et élites dans le monde franc (VIe–XIe siècle)*, Dossier présenté devant l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne en vue d'obtenir l'habilitation à diriger des recherches. Mémoire. Matériaux pour servir à l'histoire des élites des cités (VIe-IXe siècle) : Le dossier des *gesta municipalia*, 2009 ; EAD, *Archives oubliées du haut Moyen-Âge. Les* gesta municipalia *en Gaule franque (VIe-IXe siècle)*. Histoire et archives n° 12, hors série, Paris 2014.

[75] Je remercie Sébastien Barret de m'avoir aimablement communiqué ses remarques et suggestions concernant la production d'ampliations multiples et copies contemporaines.

[76] Catalogue, n° **87^a^** et **87^b^**.

[77] Pour une description des deux exemplaires de la charte de Pépin III, voir Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores* XV, France III, 1986, n° 595 et 596.

d'enquête, et par conséquent, d'écarter la possibilité que ce même exemplaire ne soit, comme nous le pensons, strictement contemporain de *A*, voire légèrement antérieur, même si *A* doit être diplomatiquement considéré comme un original, puisque grossoyé[78], contrairement à *B*, dont le texte est précédé de la mention *Ex em pl*[ar] et sur laquelle nous reviendrons. Une note d'une main du VIIIe siècle que l'on peut lire au dos de *B* précise bien qu'il s'agit d'une production attestant le recouvrement de biens situés en différentes régions – mention absente au dos de *A*, ce qui semble indiquer que l'exemplaire *B* est considéré par la chancellerie, comme le compte-rendu d'enquête, *Exemplar Pippini de illis rebus quas Uuichingus et* [Cl]*odio receperunt de diversos pagos ;* et non, *in fine*, comme une hypothétique copie de sauvegarde qui, dans le cas présent aurait été d'un intérêt plutôt mince. Un second élément, relevé par les éditeurs des *Chartae Latinae Antiquiores*[79], vient par ailleurs conforter cette observation : *Après « signum », grattage à l'emplacement de la croix*, ce qui nous fait dire que *B* a pu être, à l'origine, le document destiné à être validé, et que a posteriori, il lui a été préféré une expédition plus conforme aux exigences de chancellerie. Vient également assurer notre propos, et toujours après examen visuel du document lui-même, un détail concernant la mention *Exemplar* citée plus haut. Cette mention a été assurément ajoutée, tant bien que mal, par un scribe, postérieurement à la rédaction intégrale du précepte, ce qui la rend difficilement lisible, faute de place entre la première ligne de texte et le bord supérieur du parchemin. Aussi, pouvons nous conclure que si les deux expéditions sont strictement contemporaines, elles ont chacune une justification d'importance, qui échappe au principe considérant l'exemplaire non grossoyé comme une copie de sauvegarde.

Un second exemple concerne la double expédition d'un précepte Charlemagne en faveur du monastère *Fulradouillare* édifié par Fulrad, abbé de Saint-Denis, daté de Düren, le 14 septembre 774[80] (*A*[1], Archives nationales, K 6, n° 3[1] ; *A*[2], K 6, n° 3[2]). L'originalité de ces expéditions issues de l'ancien fonds Saint-Denis, est la présence de variantes, d'une part dans le corps du texte lui-même, et d'autre part dans les souscriptions de chancellerie, *A*[1] : *Rado, ad uicem Hitheri*, et *A*[2] : *Uuigbaldus, ad uicem Hitheri*. Les deux exemplaires seraient d'une même main, ou de mains très proches, à l'exception du *signum* royal et de la formule de recognition[81]. Il y a quelques années, nous avions émis des réserves sur l'époque rédactionnelle de l'ampliation *A*[1], présumée postérieure à la date qu'elle se donne. La cause en était l'emploi du terme *stipendia monachorum* que nous pensions devoir placer au premier tiers du IXe siècle au plus tôt, et avions, en cela, suivi la position tranchée de Léon Levillain[82]. Une analyse plus globale des diplômes émis durant

[78] Présence d'un sceau plaqué, mais la formule *Signum + illustri uiro Pippino maior dom* est de la même main que le corps du texte, main par ailleurs très proche de celle de *B*.

[79] *Chartae Latinae Antiquiores* , cité *supra*, p. 9, n. c.

[80] Catalogue, n° **116a** et **116b**. Pour une description précise des deux exemplaires : Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores* XV, France III, 1986, n° 613 et 614.

[81] Georges TESSIER, *Diplomata Karolinorum. Comparaison d'écritures*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 98 (1937) p. 9 ; Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores* XV, France III, 1986, p. 78 et 84. Par contre, il semble acquis que les mentions dorsales du IXe siècle, signifiées à deux reprises au dos de chaque ampliation, sont d'une main san-dionysienne « *Confirmatio Karoli imperatoris de silua et pastura ad sanctum Alexandrum infra Uosago* » laquelle opérait au temps de Charles le Chauve : Georges TESSIER, *Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 106/1 (1946) p. 52.

[82] C'est de cette période que nous sont parvenus les premiers états de la mense conventuelle et l'attribution des *stipendia monachorum ;* Léon LEVILLAIN, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 87 (1926), p. 74. Dans la seconde expédition *A*[2], les termes employés sous *Uuigbaldus* sont *stipendia servorum Dei*. Cette formule nous semble plus en conformité avec l'époque de rédaction du diplôme.

le dernier tiers du VIIIe siècle nous amène à nuancer ponctuellement cette assertion[83], sans pour autant la rejeter définitivement, compte-tenu du déficit des sources documentaires dont nous disposons. Quant aux raisons qui ont pu déterminer la production d'une double ampliation, il semble que l'on puisse avancer l'hypothèse que, à l'origine, un des exemplaires ait été destiné au chartrier du monastère nouvellement fondé, le second réservé au fondateur qui n'est autre que Fulrad de Saint-Denis. Mais à l'évidence, le chartrier de l'abbaye, *locus credibilis* incontournable, a archivé et conservé les deux ampliations, comme en témoignent les mentions dorsales.

Autre précepte de Charlemagne, daté à Quierzy, *in palatio publico*, le 14 mars 775. Il s'agit d'un diplôme de confirmation d'immunité la basilique de Saint-Denis, expédié en double exemplaire[84] (Archives nationales, K 6, n° 5^1 et n° 5^2). La seconde ampliation A^2 est de qualité moindre dans sa mise en forme. Comme le soulignent les éditeurs de l'exemplaire *Chartae Latinae Antiquiores* n° 617, deux mains ont participé à la rédaction du texte. La première a transcrit les lignes 1 à 6 d'une écriture régulière et plus soignée que la seconde, qui a transcrit le reste, à l'exception des signes de validation. Il nous semble d'ailleurs que le *signum* royal et la formule de recognition de *Uuigbaldus* sont de la même main que celle qui a rédigé la première expédition A^1, et cette dernière a d'ailleurs été officialisée par l'administration des archives de l'abbaye, comme tend à le signifier une mention rédigée au XVe siècle au dos de A^2, laquelle se situe par rapport à A^1 : *Ista carta quasi et prope similis et illi carte Karoli magni quae sic intitulatur : Immunitates K. per diversis provinciis de omnibus rebus et tali signo .H.C. ibi invenies transcriptum.* On retrouvera effectivement cette cote au dos de A^1 d'une main du XIVe siècle, et il semble vraisemblable que c'est au XVe siècle que les deux documents furent archivés et répertoriés ensemble. Au dos de A^1 : *XIc II°* ; au dos de A^2 : *XIc p°*, alors que au siècle précédent les cotes diffèrent. A^1 : *H.G.* et *Karolus magnus*, puis à nouveau *H.G.* et *De primo scrinio sancti Dyon. Karolus magnus* ; A^2 : *De primo scrinio sancti Dion., ego legi, +. FX.* À partir de ces quelques éléments spécifiques aux deux ampliations, il est délicat d'attribuer, à chacun des exemplaires, le rôle qui lui revient, mais force est de constater que les fonds de conservation furent, au moins au XIVe siècle, spécifiques à chacune des ampliations.

Nous ne ferons qu'une brève remarque sur la double expédition d'un diplôme de Charlemagne pour Saint-Denis, considéré comme faux[85] (Archives nationales, K 7, n° 7^a et n° 7^b. Les deux exemplaires qui nous sont parvenus furent forgés au IXe siècle, d'une même main de Saint-Denis, comme on pouvait le présumer[86]. Cette main est celle qui a transcrit d'autres diplômes, considérés authentiques[87], et sur lesquels nous reviendrons.

---

[83] On retrouve effectivement la tournure *stipendia monachorum* dans des diplômes carolingiens antérieurs à la fin du VIIIe siècle : Engelbert MUHLBACHER, *Monumenta Germaniæ Historica, Diplomata Karolinorum I.* Hannover 1906, n° 24, copie du IXe siècle pour Saint-Hilaire de Poitiers ; n° 83 (original ?) ; pour Saint-Denis : *infra*, n° 115 ; Engelbert MUHLBACHER, *ibid.*, n° 96, copie du XVIIe siècle pour Flavigny ; n° 103, original pour Hersfeld ; n° 195, copie du XVIe siècle pour Saint-Martin de Tours.

[84] Catalogue, n° **121**.

[85] Catalogue, n° (†) **136**.

[86] Paris, Archives nationales, K 7, n° 7^a (non scellé) et n° 7^b (anciennement scellé) ; Artem : pseudo-originaux n° *2955 et *2956.

[87] TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, n° 230, p. 12, et n° 238, p. 29 ; sur la main du faussaire, ID., *Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 106/1 (1946), p. 53-54.

Abordons à présent un diplôme en double expédition de Charles le Chauve pour Saint-Denis, en date du 21 janvier 845, à Compiègne. Il s'agit d'une confirmation de donation faite par le fidèle Leuton au monastère de Saint-Denis[88] de biens situés au comté de Chambly et en Beauvaisis. La première expédition, Archives nationales, K 11, n° 2[b] : *A*[1], écrite de mains diverses, est qualifiée d'authentique par son dernier éditeur[89]. La seconde production, Archives nationales, K 11, n° 2[a] (*A*[2]), serait une copie en forme d'original[90], transcrite entièrement d'une main de Saint-Denis. Il s'agit d'un exemplaire préparé et destiné à être scellé, ce qui fut effectivement fait, après rédaction de la date[91]. Les mentions dorsales des deux ampliations sont comparables[92], à deux exceptions près : on lira, au dos de *A*[1] uniquement, d'une main du XIVe siècle, la mention *G. legit ;* et d'une main du XIIIe siècle : *Duplex. Legi*. Avec l'exemplaire *A*[2], on peut sans doute affirmer que nous sommes en présence d'un des exemples nombreux de diplômes considérés comme authentiques, établis par le destinataire et officiellement scellés, malgré une absence de recognition autographe. Au XIIIe siècle, les deux expéditions furent répertoriées et affectées : *Ista littera est de scrinio de Francovilla et Morenciaco*[93]. Quant à l'existence même de cette double expédition, on peut présumer, comme ce fut déjà le cas par ailleurs, que l'exemplaire *A*[2], préparé par le destinataire, était, à l'origine, destiné à la validation, mais qu'il lui a été préféré une production établie en chancellerie. Et là encore, il n'y a donc pas lieu de considérer l'exemplaire *A*[2] comme une copie de sauvegarde.

L'exemple qui suit offre une particularité intéressante : la conservation de deux ampliations scellées d'un même diplôme de Lothaire II en faveur de Saint-Denis[94] dans deux dépôts modernes d'archives différents. L'exemplaire *A*[1] est conservé à Paris[95], et l'exemplaire *A*[2] à Lille[96]. Les caractères externes des deux expéditions contemporaines montrent qu'elles sont de la même main, vraisemblablement une main de Saint-Denis[97], corps du texte, chrismon, monogrammes et ruches. Mais l'intérêt principal réside dans les indications des mentions dorsales. Au dos de *A*[1], mention d'une main contemporaine du diplôme : *Preceptum Lottharii regis de Ualentianas super fluuium qui u*[*ocatur Scaltus*] ; main du XIe-XIIe siècle : *De Vallencianas in pago Pharnomatinse super fluvium qui vocatur Saltus*. Cotes du XVe ou du début du XVIe siècle : *SOLS* suivi du chiffre *VIII*. Mains modernes et cachets des Archives nationales. Au dos de *A*[2], main contemporaine du diplôme : *Donatio Hlotharii regis ex manso uno in uilla Ualentianas s*(*uper*) *f*(*luuium*) *Scalti* (*in pago*) *Hainau ad luminaria beatorum martyrum Dionysii, Rustici et Eleutheri* ; et plus bas : *Childericus Clotarius alias Lotharius rex francorum* ; main du Xe-XIe siècle : *Donatio Lotharii regis ex manso uno in villa Ualentias* ; main du XIIIe siècle : *anno nongentesimo sexagesimo primo data fuit ista carta a rege Francorum Lothario*. Numéros

[88] Catalogue, n° **190**.

[89] TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, n° 65.

[90] ID., *Originaux et pseudo-originaux*, p. 65 ; d'après ARTEM, les deux ampliations sont originales : n° 2994 et 2995.

[91] ID., *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, III, 1955, Introduction, p. 18.

[92] Avec une cote d'archivage commune, d'une main du XVe siècle : *Allu. IIII.*

[93] Sur le dossier documentaire de Franconville[-au-Bois], auj. hameau de Saint-Martin du Tertre, et Morancy, voir le cartulaire du XIIIe-XIVe siècle qui lui est consacré, Archives nationales, LL 1171, p. 189-198.

[94] Catalogue, n° **204**.

[95] Arch. nat., K 13, n° 2, B. Lieu de conservation : portefeuille 32. Cote Musée : AE II.

[96] Arch. dép. Nord, 3 G 3, pièce 63.

[97] Georges TESSIER, *Originaux et pseudo-originaux*, p. 57, qui cite Mühlbacher (BM 1290).

d'ordre et cote du XVe ou du début du XVIe siècle *: to* (?) *xxix* puis *SOLS* suivi du chiffre *VIII*. Mains modernes : *860, janvier* ; étiquettes : *Cathédrale 3* et *Sol. 26* ; *B VIII 497* ; mentions bibliographiques : *Mol I. 247 – D'outremau, Histoire Valencienne pièce justif. n° 1 ;* cachets des archives du Nord. Précision importante : l'exemplaire *A²* était anciennement conservé au chartrier du prieuré de Solesmes, dépendance de Saint-Denis[98]. La cote commune aux deux ampliations *SOLS VIII* est de la même main. Il s'agit d'une cote d'archivage de Saint-Denis que l'on retrouve en particulier dans un inventaire manuscrit de l'abbaye, Paris, Archives nationales, LL 1187[99], p. 269. Dans cet inventaire, le « *XXIe coffre* » concerne les chartes du prieuré Saint-Denis de Solesmes[100] (dép. Nord), prieuré où, comme nous l'avons précisé, était conservé l'exemplaire *A²*, avant qu'il ne passe aux Archives départementales de Lille. En conclusion, il est assuré que l'expédition *A²* fut bien conservée au chartrier de l'abbaye-mère avant d'être transférée dans le fonds d'archives du prieuré Saint-Denis de Solesmes. Quant à la justification de l'existence d'une double expédition, on peut suggérer que, à l'origine, chacun des exemplaires était destiné à être conservé, d'une part au chartrier l'abbaye de Saint-Denis, et de l'autre, au chartrier du prieuré san-dionysien de Solesmes dont l'origine remonte au VIIIe siècle[101].

Le 21 juillet 861, à Quierzy, Charles le Chauve donne au monastère de Saint-Denis des biens à Pont-Sainte-Maxence, dépendant du fisc de Pontpoint en Beauvaisis[102]. Ce diplôme nous est connu par deux expéditions, Archives nationales, K 13, n° 8^a^ et K 13, n° 8^b^, diplômes autrefois scellés, et établis intégralement d'une (même ?) main san-dionysienne. Les mentions dorsales les plus anciennes et sensiblement contemporaines des actes, diffèrent d'un exemplaire à l'autre et présument d'une utilisation et probablement de dépôts d'archivage différents, avant d'être réunis, à partir de la fin du XIIIe siècle dans le coffres des titres d'Ully[-Saint-Georges] *A¹* : *De scrinio de Williaco secundo. Legi. Duplex*, cote *LXXXIX. +. B ; A²* : *Legi*, suivi de trois signes et d'une croix, puis *De secundo scrinio de Villiaco.* D'une main du XVe siècle, on retrouve au dos des deux exemplaires une cote spécifique déjà utilisée précédemment[103] : *Allu. XLI*. Nous avons là un exemple de double rédaction d'un diplôme préparé par le destinataire, scellé, mais sans souscription autographe. Georges Tessier considère pourtant que, seule

---

[98] Sur le domaine fiscal de Solesmes et son dossier d'acquisition par l'abbaye de Saint-Denis, voir notamment Anne-Marie HELVETIUS, *Abbayes, évêques et laïques : une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VIIe-XIe siècle)* dans *Collection Histoire* in 8° n° 92, Bruxelles 1994, p. 115-120 ; Charles MERIAUX, Gallia irradiata. *Saints et sanctuaires dans le Nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart 2006, p. 118-119, 128, et 267-268.

[99] Cet inventaire a été lancé à la fin du XVe siècle et terminé en 1520. Il a été rédigé, à la demande de l'abbé Aimard [II] de Boissy, alors abbé de Saint-Denis et de Cluny, par les religieux Bastien Sevin, Loys Benoist, Guillaume Gérault, Jehan Chambellan (inventaire, p. 1) On observera que cet inventaire a été intégralement rédigé d'une main unique, à l'exception de la table des matières.

[100] Inventaire LL 1187, p. 269 : *Au XXIe coffre sont les titres des seigneureries de Solesmes, Forest, Queny, Annequin, Cambrin, Valenciennes et autres villages…*

[101] Pour l'acte de donation à Saint-Denis par Childebert III de la *villa* de Solesmes et de l'oratoire Saint-Martin de Croix, le 12 mars 710 : Catalogue, n° **70** ; rappel détaillé des faits dans Charles MERIAUX, Gallia irradiata, p. 119, 128, 267 et 268 : sources et bibliographie.

[102] Catalogue, n° **215**.

[103] On retrouve cette cote – spécifique des titres san-dionysiens de la région d'Ully-Saint-Georges, de l'ancien comté carolingien de Chambly et Beauvaisis méridional – au dos des exemplaires de la double ampliation du diplôme de Charles le Chauve du 21 janvier 845 précédemment cité.

l'ampliation *A*[1] peut être considérée comme un original, *A*[2] pouvant être tenue pour une copie en forme d'original[104].

Le 20 avril 862 à Attigny, Charles le Chauve donne au trésor et à la matricule de Saint-Denis la *villa* de Pont-Sainte-Maxence et d'autres biens dans les comtés de Noyon et de Senlis. Le diplôme a fait l'objet de deux expéditions[105] (Archives nationales, K 13, n° 3, et n° 3[a]), mais seul l'exemplaire *A*[1] est établi et validé par la chancellerie. Le second, *A*[2], a été préparé à Saint-Denis, mais tout de même validé par le *recognoscens* de l'exemplaire *A*[1], qui en a tracé lui-même la ruche[106]. Comme dans le cas précédent, ce diplôme concerne la localité de Pont-Sainte-Maxence, et tout naturellement, on retrouve la cote spécifique au dos des deux parchemins : *Allu. XL.* et la mention *Duplex. De secundo scrinio de Villiaco. Legi*. Tous deux scellés, ou anciennement scellés, on se doit de les considérer comme des expéditions originales, malgré l'anomalie rencontrée dans *A*[2]. Cette fois encore, il convient d'attribuer l'exemplaire établi à Saint-Denis comme un acte préparatoire, destiné à être soumis pour accord – validé à posteriori – mais à partir duquel sera produit un original de chancellerie. On observe cette procédure de production documentaire dans bon nombre de cas, et également ailleurs qu'à Saint-Denis.

N'offrant que peu d'intérêt dans le cadre de notre enquête, nous passerons rapidement sur les deux expéditions pseudo-originales d'un diplôme d'immunité de Charles le Chauve, en date du 25 avril 860, à Saint-Denis[107]. D'après Georges Tessier, il s'agirait d'une forgerie du Xe ou plutôt du XIe siècle. Ce faux est en rapport direct avec un pseudo-original de Dagobert Ier de 624 ou 627, fabriqué à la même époque[108], pour les mêmes motifs.

De même, nous ne relèverons que très succinctement le cas des quatre « testaments[109] » de Fulrad, abbé de Saint-Denis, du fait qu'il s'agit de textes de contenus différents, bien que les deux première versions soient quasi contemporaines. On peut retenir globalement de ces expéditions les éléments suivants : les versions testamentaires *A* et *B* sont authentiques, presque contemporaines et relativement identiques, la version *B* étant tout de même plus précise dans l'énumération des localités citées, avec quelques ajouts et suppressions. La version *C* est interpolée, transcrite intégralement d'une main unique[110] et ne comporte pas de mentions dorsales contemporaines, contrairement à *A* et

---

[104] Georges TESSIER, *Originaux et pseudo-originaux*, p. 65.

[105] Catalogue, n° **218**.

[106] Georges TESSIER., *Originaux et pseudo-originaux*, p. 65.

[107] Catalogue, n° **†205**.

[108] Catalogue, **†9**.

[109] Catalogue, n° **126[a]** et **126[b]**, **127** et **†128**. Il ne s'agit pas de testaments de tradition romaine, mais des legs ; ces actes ont fait l'objet d'éditions et de commentaires abondants. Pour les désigner, nous retiendrons l'ordre des versions proposées par Michael TANGL, *Das testament Fulrads von Saint-Denis*, dans *Neues Archiv* 32 (1907), p. 572-575 = *A* ; p. 575-577 = *B* ; p. 577-579 = *C ;* p. 579-581 = *D* (Archives nationales, K 7, n° 1[2], faux) ; et respectivement dans les éditions de Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores* XVI, France IV, 1986, n° 623, Archives nationales, K 7, n° 1a = *A* ; *ibid.* n° 622, Archives nationales, K 7, n° 1 = *B* ; *ibid.* n° 624, Archives nationales, K 7, n° 1b = *C*. Pour la tradition documentaire, voir Alain STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-Denis (v. 710-784)* Genève 1993, p. 5-33.

[110] Le texte *C* semble avoir été écrit d'une main carolingienne de Saint-Denis, effectivement assez proche de diplômes de Charles le Chauve ; voir aussi Alain STOCLET, *Autour de Fulrad,* p. 20, n. 1 et 2.

B. Dans sa présentation, *C* est proche de *A*. Pour Alain Stoclet[111], il est probable qu'un archétype ait existé et donné naissance à la version première de *A*, ainsi que celles de *C* et *D*. Quant à cette dernière version, il s'agit d'un acte totalement faux, proche de *C*, mais n'en dérivant pas, et qui peut avoir été composé au début du Xe siècle, certains traits de l'écriture semblant proches de ceux de diplômes de Charles le Simple pour Saint-Denis[112].

Nous terminerons là cette courte enquête sur les lieux de conservation et la production documentaire d'exemplaires multiples et contemporains. Nous nous sommes naturellement limités à Saint-Denis, mais il importe de préciser que bon nombre d'abbayes et églises épiscopales furent également impliquées dans ce mode spécifique de production, et même bien au delà du IXe siècle. Dans un premier temps, il nous a semblé important de mettre l'accent sur le fonctionnement rédactionnel à l'époque de Louis le Pieux, avec l'émergence d'une politique de sauvegarde de la production de chancellerie, par notification d'ampliations multiples et diversification des dépôts d'archives.

La ventilation du temporel entre mense abbatiale et mense conventuelle.

Avec ce bref chapitre s'ouvre la question de l'affectation et de la répartition des revenus et biens fonciers de l'abbaye entre l'abbé et la communauté des moines. Les premiers éléments factuels nous parviennent au cours du premier tiers du IXe siècle, avec la constitution de la mense conventuelle, à la suite du schisme qui régnait alors au sein de l'abbaye. Mais à n'en pas douter, la question se posa bien plus tôt, peut-être dès l'officialisation de l'institution monastique à Saint-Denis, au plus tard au milieu du VIIe siècle. Les premiers éléments concrets apparaissent au milieu du siècle suivant, à la demande de l'abbé Fulrad, et à l'initiative de Pépin, alors maire du palais, lors d'une enquête relative au recouvrement des biens de Saint-Denis qui lui avaient été soustraits[113]. On observera que bon nombre des *villae* alors citées ne sont pas ou plus intégrées aux listes de la mense conventuelle du début du IXe siècle. Mais il faut également rappeler que pour cette même époque, aucun état de la mense abbatiale ne nous est parvenu. Aussi, peut-on que suggérer, sans en apporter une preuve formelle, que le patrimoine foncier alors absent des listes de la mense conventuelle ressortissait vraisemblablement à la mense abbatiale. Bien que très tardif, un seul état nous précise pourtant le contenu de cette mense. Il fut composé en 1671, à l'occasion de la fondation de la maison royale de Saint-Louis à Saint-Cyr, par Louis XIV en 1686[114]. On y retrouve plusieurs des localités déjà révélées dans les corpus de l'époque carolingienne, ce qui tend à attester la pérennisation des revenus patrimoniaux pour chacune des menses. Il existait donc bien

---

[111] *Ibid.*p. 19 (schéma).

[112] *Ibid.*, p. 26-27.

[113] Catalogue, n° **87a** et **87b** ; confirmation par Charlemagne, Catalogue, n° **122**. Études : Alain STOCLET, « *Evindicatio et petitio* ». *Le recouvrement des biens monastiques en Neustrie sous les premiers Carolingiens. L'exemple de Saint-Denis,* dans *La Neustrie*, (éd.) Hartmut ATSMA, (Beihefte der Francia 16/2) Sigmaringen 1989, p. 125-149 ; nouvelles identifications toponymiques : Jean-Claude MALSY, *Un exemple de méthodologie en géographie historique. Le précepte de Pépin III, maire du palais, en faveur du monastère de Saint-Denis (a. 751)* dans *Nouvelle revue d'onomastique* 41-42 (2003), p. 73-132.

[114] Cité *supra ;* voir aussi l'état comparatif entre mense conventuelle et mense abbatiale, *Pour le partage fait en 1671 :* Archives départementales des Yvelines, D 686, fol. 1r°-2v° ; commentaires dans Catalogue, n° **220** et notes. On observera, à la lecture de cet état comparatif, que les revenus provenant d'une même *villa,* peuvent être affectés conjointement aux deux menses.

des inventaires précis, répartis par région et par nature de produits, mais aucun de ceux qui avaient été destinés à la mense abbatiale, ne nous est parvenu.

SOURCES MANUSCRITES

Pour le période étudiée, une très large majorité de la documentation manuscrite est conservée à Paris, aux Archives nationales ainsi qu'à la Bibliothèque nationale de France. Les autres sites de conservation d'archives, notamment les Archives départementales des Yvelines, ne détiennent, pour l'essentiel, que des copies tardives de chartes isolées et de cartulaires, ainsi que quelques inventaires.

PARIS, ARCHIVES NATIONALES.

- *Série K*. La série des *Monuments historiques* est constituée d'une quantité considérable de documents conservés sous forme d'originaux ou de copies[115]. Très nombreux sont ceux qui intéressent l'abbaye de Saint-Denis.

- *Série L*. Une partie importante des lettres pontificales les plus anciennes, d'abord conservées en tête de la série L (« Bullaire »), est passée à la série K.

Ainsi, la lettre d'Hadrien Ier, ancien L 220, n° 1, est passée à K 7, n° 9^2 (Catalogue, n° **139**) ; celle de Nicolas Ier, ancien L 220, n° 2, est passée K 13, n° 10^4 (Catalogue, n° **224**) ; un premier fragment d'une bulle de Formose est conservé sous la cote L 220, n° 3, et le second fragment sous la cote K 15, n° 3^2 (Catalogue, n° **250**). Les lettres de Zacharie, Étienne II et Léon III sont conservées dans la série K. Une lettre de Benoît III est conservée sous la cote L 844, n° 3, mais il s'agit d'un vidimus de 1460 (Catalogue, n° **202**); Nous n'avons aucune lettre de Jean VIII, si ce n'est une missive adressée à Eudes, évêque de Beauvais, qui intéresse indirectement l'abbaye parisienne[116].

- *Série LL*. Cette série, consacrée aux registres, comprend cartulaires et inventaires.

Les cartulaires.

Documents de première importance, les cartulaires ont souvent complété et parfois remplacé les originaux perdus. Depuis plusieurs décennies, certains d'entre eux ont fait l'objet de travaux approfondis[117]. Pourtant, il nous manque encore la publication de tous les titres qu'ils renferment. Sur leur élaboration, on observe des similitudes importantes dans l'ordre de catalogage de certains titres, en particulier s'agissant d'actes faux d'époque

---

[115] Pour l'historique et présentation du fonds de la *série K* : Jules TARDIF, *Monuments historiques. Cartons des Rois*, Paris 1866.

[116] CASPAR, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Epistolae* VII, p. 127, n° 152.

[117] Bibliographie succincte : Artur GIRY, *Les archives des églises et des monastères à l'époque carolingienne*, Paris 1901, p. 54-60 ; Henri STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris 1907, p. 469-460, n° 3358 à 3372 ; Germaine LEBEL, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province de Sens de 1151 à 1346. Thèse complémentaire*, Paris 1935, p. I-XIII ; Jean FAVIER, *Les Archives nationales. État général des fonds*, I, *L'Ancien Régime*, Paris 1978, p. 342-343 ; Werner PARAVICINI, *Das Nationalarchiv in Paris, Dokumentation Westeuropa*, t. IV, Paris 1980, p. 18 et suivantes ; Rolf GROSSE, *Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis aux XIIIe et XIVe siècles*, dans *Les Cartulaires. Actes de la Table ronde (Paris 5-7 décembre 1991)* (dir.) Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE, (Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes 39) Paris 1993, p. 279-289 ; Olivier GUYOTJEANNIN, *La science des archives à Saint-Denis (fin du XIIIe-début du XVIe siècle)*, dans *Saint-Denis et la royauté : études offertes à Bernard Guenée*, (Histoire ancienne et médiévale 59) Paris, 1999, p. 339-353 ; ID., *La tradition de l'ombre*, dans *Charters, cartularies and archives…*, (dir.) Adam J. KOSTO, Anders WINROTH, Toronto 2002, p. 81-112.

mérovingienne[118], de lettres pontificales ou de dossiers spécifiques comme celui des possessions anglaises de l'abbaye. Les cartulaires utilisés dans le cadre du présent travail sont les suivants :

1. LL 1156, *Livre des Privilèges*[119] (XIIIe siècle), 106 feuillets, sur deux colonnes.

2. LL 1157-1158, Cartulaire blanc[120] (XIIIe siècle), deux volumes, table des matières I-XXXVI (composée vers 1277-1278)[121] et 931 et 626 feuillets.

3. LL 1167, Cartulaire de Rueil[122] (XIIIe siècle), 53 feuillets.

4. LL 1168, Cartulaire de Beaurain[123] (fin XIIIe siècle avec additions du XIVe siècle), 71 feuillets.

5. LL 1170, Cartulaire de Cergy, Boissy-l'Aillerie, Cormeilles en Parisis[124] (XIIIe et XIVe siècle), 121 feuillets.

6. LL 1171, Cartulaire d'Ully, Moinvillers, Saint-Martin-[du-Tertre], Franconville-[sous-Bois], Montmorency [lire Morancy] (XIIIe-XIVe siècle) II, 201 feuillets.

7. LL 1172, Cartulaire de la Chambrerie[125] (XIVe siècle), 290 feuillets.

Les inventaires[126].

1. LL 1189-1190, *Inventaire des chartes de l'abbaye de Saint-Denis en France selon l'ordre des dattes d'icelles commencé en l'année 1688*. Il s'agit d'un inventaire initié par

---

[118] Cette interdépendance partielle entre certains cartulaires avait été relevée par Hartmut ATSMA, *Le fonds des chartes mérovingiennes de Saint-Denis. Rapport sur une recherche en cours*, dans *Paris et Ile de France, Mémoires* 32 (1981), p. 259-272.

[119] Henri STEIN, n° 3359.

[120] Henri STEIN, n° 3360. Mise en ligne récente des deux tomes du Cartulaire blanc et de *l'Inventaire général* de Dom Thomas par l'École des chartes, sous la direction d'Olivier Guyotjeannin et de Florence Clavaud : http://saint-denis.enc.sorbonne.fr/. Il existe une table du Cartulaire blanc, composée au XVIIe siècle et conservée à la Bnf, lat. 17112. Aux Arch. dép. des Yvelines, sous la cote D 518-518bis, copie du XVIIe siècle du second tome du Cartulaire blanc.

[121] La question du classement des archives, et plus particulièrement en rapport avec le Cartulaire blanc, a été abordée par Olivier GUYOTJEANNIN, *La science des archives,* p. 344 : *C'est la table initiale du* Cartulaire blanc *qui fait le lien entre les volumes et les archives ; comme on le sent bien en divers autres dépôts de l'époque, c'est elle qui est le véritable « inventaire », la clef du chartrier, et ce n'est pas un hasard si c'est elle qui reçoit, d'une main du XIVe siècle, l'indication systématique des scrinia entre lesquelles la matière va être redistribuée lors d'une nouvelle entreprise de conditionnement matériel des archives.*

[122] Correspond sensiblement aux p. 499-534 du premier volume du Cartulaire blanc ; Germaine LEBEL, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province de Sens de 1151 à 1346. Thèse complémentaire*, Paris 1935, p. VII.

[123] Henri STEIN, n° 411 ; Germaine LEBEL, *Ibid.*, p. VII.

[124] Henri STEIN, n° 815 ; Germaine LEBEL, *Ibid.*, p. VIII.

[125] Henri STEIN, n° 3364. Désigné également sous le nom de Petit cartulaire de Chaourse. Ce cartulaire intéresse les localités de Laversine, Concevreux, Chaourse, Sérifontaine, Clairfontaine, Autreppes, Sorbais, Wignehies, La Flamengrie, Séry-les-Mézières, Solesmes, Cambrin, Annequin.

[126] Pour la description de certains inventaires, notamment les inventaires LL 1188B-C, GROSSE, *Papsturkunden. Abtei Saint-Denis*, p. 47-49 ; voir également l'étude de GUYOTJEANNIN, *La science des archives*, dans laquelle l'auteur apporte d'importantes précisions concernant les inventaires LL 1185, LL 1186 et LL 1187.

Dom François Thomas[127], entre 1680 à 1720. Ce religieux de Saint-Denis a inventorié, et parfois traduit intégralement, des chartes et documents du VIIe au XIIIe siècle. Il prend ainsi en compte les actes (originaux ou non) conservés aujourd'hui dans la série K, mais également ceux transcrits dans plusieurs cartulaires ainsi que l'*Histoire de l'abbaye de Sainct-Denys en France* de Jacques Doublet et le *De re diplomatica* de Mabillon. Pourtant, resteront notamment ignorés de ses travaux d'inventaire, le cartulaire-dossier du XIe siècle (BnF, nouv. acq. lat., 326), et le *Livre des Privilèges* (Arch. nat., LL 1156).

2. Dom Joubert, *Archives nationales de Paris, série K. Monuments historiques. Cartons des rois. Inventaire analytique*. Il s'agit d'un inventaire manuscrit débuté aux premières années du XIXe siècle, revu en 1887 par Auguste Longnon et Henri de Curzon (2 volumes en 5 fascicules).

3. LL 1184. *Ancien inventaire noir*, fin du XIIIe siècle (1287-1289), 524 pages; il a été composé sensiblement quelques années après le Cartulaire blanc dont il suit l'ordre des chapitres. Il contient de nombreuses erreurs de numérotation et n'est pas d'utilisation aisée et assurée. Il ne fait mention d'aucune cote. Une copie de cet inventaire existe sous la référence LL 1186, *Inventaire jaune*.

4. LL 1185. *Ancien inventaire jaune*, compilé par Tripet[128], archiviste, premier tiers du XIVe siècle. C'est à ce religieux que nous devons les copies de quelques diplômes dont les originaux sont perdus. Dans cet inventaire apparaissent pour la première fois des cotes, souvent reportées au dos des actes et diplômes conservés au chartrier de l'abbaye. L'*Ancien inventaire jaune* semble être le premier véritable inventaire du chartrier[129].

5. LL 1187. Inventaire de 1520, il est l'œuvre de Bastien Sevin, Loys Benoist, Guillaume Gerault et Jehan Chambellan, entreprise à la demande de l'abbé de Boissy ; il a été établi à partir des « *coffres* » dans lesquels étaient conservés les titres de l'abbaye. Bien que ses regestes soient d'intérêt restreint, cet inventaire est de conception tout à fait nouvelle, réorganisant et reclassant les différentes matières du chartrier.

6. *a*. LL 1188^A^ : Registre papier in-fol. de IV + 1 + 454 + X feuillets (non compris les feuillets blancs) avec table des chapitres et table alphabétique des noms de lieu à la fin. Il s'agit d'un inventaire de chartes et titres de l'abbaye effectué en 1619 par Jacques Coignée, avocat au Parlement de Paris : « *Minutte de l'inventaire général des tiltres du Chartrier de l'esglise et abbaye de St Denis en France… Faict par Me Jacques Coignee, ad*[voca]*t en Parlement l'année 1619* ».

b. Un second exemplaire du même inventaire se trouve aux Archives départementales des Yvelines, sous la cote D 512. Registre petit in-fol. de 788 feuillets papier, avec table finale, sous le titre : « *Inventaire et extrait des chartes, lettres, tiltres et papiers trouvez dedans le chartrier de l'église et abbaye de Saint-Denis en France l'an 1619, commencé le vintiesme juillet par Me Jacques Coignée, advocat au Parlement, suivant l'ordonnance de Messieurs les religieux abbé et couvent de ladicte église* ».

---

[127] Ce religieux est mort le 11 novembre 1698.

[128] La mention dorsale du XIVe siècle, « *scrinium litterarum vetustissimarum* » que nous retrouvons régulièrement est, pensons-nous, de la main de cet archiviste. Concernant certains inventaires de titres, voir Philippe LAUER et Charles SAMARAN, *Les diplômes originaux*, p. 3, note 11.

[129] Olivier GUYOTJEANNIN, *La science des archives*, p. 348.

À signaler, une copie partielle de ces deux inventaires aux Archives nationales sous la cote S* 2418, effectuée avant le partage de la mense abbatiale en 1672. Il s'agit d'un registre in-fol. de II + 125 feuillets papier : *Copie de partie de l'Inventaire général des chartres du grand chartrier fait par Jacques Coignée en 1619 (copie des chapitres 21 à 42)*.

7. LL 1188^{B-C} : Ces deux inventaires, dressés par Locquet en 1681, étaient à l'origine conservés à Versailles, Archives départementales de Seine-et-Oise [aujourd'hui des Yvelines], sous les cotes D 516 (XII + 579 feuillets : titres relatifs aux domaines) et D 517 (XIV + 339 feuillets : titres relatifs aux fiefs et privilèges)[130].

8. *a*. S* 2415 : Registre in-folio de 1 + 278 feuillets papier avec table des chapitres à la fin. Inventaire des titres dressé par Jacques Coignet [ou Coignée, les deux graphies sont attestées] en 1620 : *Inventaire des tiltres, papiers et enseignements concernant les fiefs relevans de Messieurs de Sainct-Denis en l'année mil six cens vint* [...], *ledict inventaire commencé le premier jour de juin audict an par maistre Jacques de Coignet, advocat au Parlement de Paris*.

b. Un second exemplaire de cet inventaire est conservé aux archives départementales des Yvelines sous la cote D 513. Registre in-folio, de 141 feuillets papier[131].

● *Série S*[132].

Cette série est considérable, mais elle contient, dans sa grande majorité, des titres postérieurs au Xe siècle.

S 2199 à 2353 : Titres de propriété classés par département.

S 2354 à *2333^{2} : Titres généraux de propriété.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DES YVELINES ET DE L'ANCIENNE SEINE-ET-OISE

1. D 503. Registre (XVIIIe siècle) papier, in-fol., paginé I-XI + 1-395 : *Inventaire des titres trouvés dans le trésor de Saint-Cir concernant les biens et revenus de la manse abbatialle de Saint-Denis* etc.

2. D 504. Registre (XVIIe et XVIIIe siècles) papier, in-fol., paginé 1-541. Volume 1er : *Inventaire général des chartes de l'abbaye de Saint-Denis* etc. Copie effectuée par Watebled de l'inventaire de Dom François Thomas, années 620-1224.

3. D 509. Registre papier grand in-4°, folioté I-II + 1-377 : *Table générale des 5 volumes d'inventaires* [D 504-D 508, années 620-1499] compilé aux XVIIe et XVIIIe siècle.

4. D 512. Registre papier. Petit in-fol. de 788 feuillets. *Inventaire et extraits de chartes* etc. (620-1619), XVIIe siècle.

Voir aussi les détails relatifs à certains inventaires mentionnés plus hauts dans la série LL et S* dont des doubles sont conservés à Montigny-le-Bretonneux.

---

[130] Sur la localisation actuelle de ces inventaires, Rolf GROSSE, *Papsturkunden. Abtei Saint-Denis*, p. 48-49.

[131] L'écriture du registre LL 1188^{A} n'est pas la même que celle du registre S* 2415. LL 1188^{A} est-il l'original de la main de Jacques Coigné, dont la copie serait aux Archives départementales des Yvelines, D 512 ? Inversement, S* 2415 est-elle la copie dont l'original serait D 513 ?

[132] Jean FAVIER, *Les Archives nationales. État général des fonds*, I, *L'Ancien Régime*, Paris 1978, p. 555-556.

CARPENTRAS, BIBLIOTHEQUE INGUIMBERTINE.

● Collection Peiresc[133], XXIII, t. I, XVIe et XVIIe siècles, ms 1791, fol. 398-412 ; 433-435v° ; 603-606 : mentions de chartes de Saint-Denis accompagnées de brèves notices.

LYON, BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

● Le manuscrit 197 (ex Delandine Ms. 127) est un recueil de pièces de 146 feuillets papier, 323x205mm, compilé au XVIIe siècle. Aux fol. 83 à 88 v°, sont copiées cinq pièces issues du chartrier de Saint-Denis : deux de Thierry III, une de Thierry IV, une de Clovis III, et une de Pépin, alors maire du Palais.

PARIS, BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE.

Principaux manuscrits consultés :

Manuscrit du IXe siècle. BnF, lat. 2777 (fol. 43-61v°) : Recueil de formules et lettres pontificales pour Saint-Denis[134].

Manuscrit du XIe siècle. BnF, nouv. acq. lat. 326. Il s'agit du plus ancien cartulaire[135] de Saint-Denis qui nous soit parvenu. Ce cartulaire-dossier[136] a été conçu en vue du synode romain de 1065 durant lequel devait être réglée la question de l'exemption de l'abbaye vis-à-vis de l'évêque de Paris.

Manuscrit du XIVe siècle. BnF, lat. 5415, 513 pages sur 2 colonnes, connu sous le nom de Cartulaire de Thou ou Colbertin[137]. Il s'agit d'une reprise partielle, ponctuellement différente et plus complète, du premier volume du Cartulaire blanc, Arch. nat., LL 1157.

Manuscrit du XVIe au XIXe siècle. BnF, lat. 9852. Pièces d'origines diverses renfermant des copies de chartes de Saint-Denis, dont huit pour la période antérieure au Xe siècle.

Manuscrit des XVIIe et XVIIIe siècles. BnF, lat. 17110. Copie partielle du Cartulaire de Thou (BnF, ms. lat. 5415) effectuée par Bouhier en 1721.

BnF, lat. 17111, p. 21-360 (ancien manuscrit Gaignières 201). Recueil du XVIIIe siècle de pièces du VIIIe au XVIe siècle.

---

[133] Claude-Nicolas Fabri de Peiresc, 1580-1637.

[134] Édition partielle de Karl ZEUMER, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Formulae Merowingici et Karolini aevi*, 1886, p. 493-511. Ce manuscrit contient également : une lettre de l'évêque de Tours Chrodebert pour l'abbesse Boba ; une lettre du pape Adeodatus (II) pour les évêques francs ; une lettre du pape Jean IV (?) pour les évêques francs ; une lettre pontificale pour l'évêque de Tours Ibbone ; une lettre du pape Zacharie adressée au clergé franc ; la plus ancienne version franque de la Donation de Constantin ; une lettre de Cathwulf à Charlemagne, une lettre de l'évêque d'Orléans Théodulf vraisemblablement adressée à l'abbé Fardulf, une lettre (du même abbé ?) adressée à Pépin d'Italie ; une lettre de Charlemagne à Fastrada. D'autres lettres n'ont pu être identifiées, faute de précisions suffisantes sur la personne des expéditeurs et des destinataires.

[135] Henri STEIN, n° 3358.

[136] Voir en dernier lieu les précisions apportées par Rolf GROSSE, *Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis*, p. 279, notes 2 et 3.

[137] Henri STEIN, n° 3362. Une copie du XVIIIe siècle est conservée aux Archives nationales sous la cote LL 1160.

BnF, Collection Baluze, vol. 55, fol. 323-450. Copies de Duchesne effectuée au XVIIe siècle à partir de cartulaires et de lettres pontificales[138]. *Ibidem*, vol. 73, fol. 163-21; vol. 139 (copié par Sirmond), fol. 49-94. – Les collections Duchesne, Brequigny[139], Dupuy[140] et Moreau[141] ont également été consultées.

BnF, lat. 9498. Manuscrit du XVIIIe siècle dans lequel on trouve notamment des extraits du cartulaire de la Chapelaude[142].

BnF, Collection de Picardie. Copies du XVIIIe siècle effectuées par Dom Michel Germain et Dom Grenier. Les principaux volumes consultés sont : Picardie 195, 198, 233, 255.

BnF, fr. 20851-20852. Manuscrit de la fin du XVIIIe siècle intégralement dédié à Saint-Denis, dans lequel on trouve notamment un récolement des chartes de l'abbaye ainsi que diverses notes et observations sur l'organisation spatiale du chartrier ; copies et analyses de chartes : papiers Dom Germain Poirier. Sur les travaux de récolement des archives de Saint-Denis par Dom Poirier à l'époque post-révolutionnaire, voir chapitre *supra :* « Aux origines du chartrier ».

---

[138] Pour la description de cette collection, Lucien AUVRAY, *Catalogue des manuscrits de la collection Baluze*, Paris 1921.

[139] René POUPARDIN, *Catalogue des manuscrits des collections Duchesne et Brequigny*, Paris 1905.

[140] Léon DOREZ, *Catalogue des manuscrits de la collection Dupuy*, Paris 1899-1928 (3 vol).

[141] Henri OMONT, *Catalogue des manuscrits de la collection Moreau*, Paris 1891.

[142] Le prieuré de la Chapelaude est une fondation du XIe siècle de l'abbaye de Saint-Denis. Son cartulaire, certainement élaboré au cours du XIIe siècle, est aujourd'hui perdu. Voir les études sur ce prieuré dans la note relative au document n° 8 du catalogue.

SOURCES IMPRIMÉES ET BIBLIOGRAPHIE

Sigles utilisés

BEHE	Bibliothèque de l'École des Hautes Études
BHL	Bibliotheca hagiographica latina
DHGE	Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques
DA	Diplomata Arnulfi, dans *Monumenta Germaniæ Historica*
DKarol	Diplomata Karolinorum, dans *Monumenta Germaniæ Historica*
DLothars	Diplomata Lothars I. und II., dans *Monumenta Germaniæ Historica*
DOtto	Diplomata Otto, dans *Monumenta Germaniæ Historica*
DZwentibold	Diplomata Zwentibold, dans *Monumenta Germaniæ Historica*
DM	Diplomata… a stirpe merovingica, dans *Monumenta Germaniæ Historica*
MEFR	Mélanges de l'École française de Rome
OSB	Ordinis sancti Benedicti
RHF	Recueil des historiens des Gaules et de la France
SRM	Scriptores rerum merovingicarum, dans *Monumenta Germaniæ Historica*

Hartmut ATSMA, *Le fonds des chartes mérovingiennes de Saint-Denis. Rapport sur une recherche en cours*, dans *Paris et Ile de France. Mémoires* 32 (1981), p. 259-272.

ATSMA et VEZIN, *Chartae Latinae Antiquiores : Chartae Latinae Antiquiores*, vol. XIII-XVII, France I-V, Zürich 1981-1986, édités par Hartmut ATSMA et Jean VEZIN. Vol. XIII, France I, 1981, n° 549-571; vol. XIV, France II, 1982, n° 572-594; vol. XV, France III, 1986, n° 595-618; vol. XVI, France IV, 1986, n° 619-638; vol. XVII, France V, 1984, n° 651-658.

ATSMA et VEZIN, *Le dossier suspect des possessions de Saint-Denis en Angleterre :* Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Le dossier suspect des possessions de Saint-Denis en Angleterre revisité (VIIIe-IXe siècle)*, dans *Monumenta Germaniæ Historica,* Schriffen Bd.33, IV. *Fälschungen im Mittelalter*. Teil IV. *Diplomatische Fälschungen* (II). Hannover 1988, p. 211-236.

Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Signes graphiques dans les documents originaux d'époque mérovingienne*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, Paris 1989, p. 275-278.

ATSMA et VEZIN, *Deux testaments sur papyrus :* Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Deux testaments sur papyrus de l'époque mérovingienne : étude paléographique*, dans *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société*. Etudes offertes à Pierre Riché, Paris X-Nanterre 1990, p. 157-170.

Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Les vicissitudes d'un document mérovingien depuis son expédition jusqu'à son dépôt aux Archives nationales : le privilège accordé par le roi Clovis II en faveur de l'abbaye de Saint-Denis en France en 654*, dans *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1990, p. 353-360.

ATSMA et VEZIN, *Les faux sur papyrus* : Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, *Les faux sur papyrus de l'abbaye de Saint-Denis* dans *Finances, pouvoirs et mémoire*, Mélanges offerts à Jean Favier, (dir.) Jean KERHERVE et Albert RIGAUDIERE, Paris 1999, p. 674-699.

Pierre BAHIER, *Essai sur les possessions mancelles de l'abbaye de Saint-Denis en France au Haut Moyen Âge*, dans *La province du Maine* 97 (1995), p. 119-122.

Eric BARKER, *Sussex anglo-Saxon Charters*, dans *Archaeological Collections* 87 (1948), p. 112-163.

Josiane BARBIER, *Palais et fisc à l'époque carolingienne : Attigny*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 140 (1982), p. 133-162.

Josiane BARBIER, *Le sacré dans le palais franc*, dans *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident*, (dir.) Michel KAPLAN, Paris 2001, p. 27-41.

BARBIER, *Testaments* : Josiane BARBIER, *Testaments et pratique testamentaire dans le royaume franc (VIe-VIIIe siècle)* dans *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire au Haut Moyen Âge*, (dir.) François BOUGARD, Cristina LA ROCCA et Régine LE JAN, École française de Rome 2005, p. 5-79.

Josiane BARBIER, *Les lieux du pouvoir en Gaule franque. L'exemple des palais*, dans *Deutsche Königspfalzen*, (dir.) Caspar EHLERS, Göttingen 2007, p. 227-246.

BARBIER, *Pouvoirs et élites :* Josiane BARBIER, *Pouvoirs et élites dans le monde franc (VIe-XIe siècle)* Dossier présenté devant l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne en vue d'obtenir l'habilitation à diriger des recherches. MEMOIRE. Matériaux pour servir à l'histoire des élites des cités (VIe–XIe siècle) : Le dossier des *Gesta municipalia* (2009).

BARBIER, *Le testament d'Ermenthrude* : Josiane BARBIER, *Le testament d'Ermenthrude, un acte de la fin du VIe siècle ?*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France 2003* (2009) p. 130-144.

BARBIER, *Archives oubliées* : Josiane BARBIER, *Archives oubliées du haut Moyen Âge. Les gesta municipalia en Gaule franque (VIe-IXe siècle). Histoire et archives* n° 12, hors série, Paris 2014.

BAUTIER, *Recueil des actes d'Eudes* : Robert-Henri BAUTIER, *Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898),* Paris 1967.

BAUTIER, *Recueil des actes de Louis II le Bègue / Louis III / Carloman II :* Robert-Henri BAUTIER, *Recueil des actes de Louis II, Louis III et Carloman II, rois de France (877-884)*, Paris 1978.

Robert-Henri BAUTIER, *La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 142 (1984), p. 5-80.

BERGMANN, *Gerichtsurkunden :* Werner BERGMANN, *Untersuchungen zu den Gerichtsurkunden der Merowingerzeit*, dans *Archiv für Diplomatik* 22 (1976), p. 1-186.

Philippe BERNARD, *La* laus perennis *d'Agaune dans la Gaule de l'antiquité tardive : état des questions et éléments d'un bilan*, dans *Sine musica nulla disciplina…* Studi in honore di Guilio CATTIN, a cura di Franco BERNABEI, Antonio LOVATO, p. 39-69.

Bernhard BISHOFF, *Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Âge occidental*, traduit par Hartmut ATSMA et Jean VEZIN, Paris 1985.

Pierre BONFONS, *Les fastes antiquitez et choses plus remarquables de Paris*, Paris 1607.

Pierre BONFONS, *Les antiquitez et choses plus remarquables de Paris*, Paris 1608.

BORDIER, *Archives* : Henri Léonard BORDIER, *Les* a*rchives de la France ou histoires des archives de l'Empire*, Paris 1855, p. 188 et suivantes.

BORDIER, *Diplômes* : Henri Léonard BORDIER, *Diplômes mérovingiens*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France* 18 (1855/1856), p. 254-261.

Johannes VAN DEN BOSCH, *Capa, Basilica, Monasterium et le culte de Saint-Martin de Tours. Etude lexicologique et sémasiologique.* Utrecht 1959.

BOUQUET *RHF* : Martin BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, I-XXIV, Paris 1738-1904.

BRANDI, *Der byzantinische Kaiserbrief aus St. Denis* : Karl BRANDI, *Der byzantinische Kaiserbrief aus St. Denis und die Schrift der frühmittelalterlichen Kanzleien*, dans *Archiv für Urkundenforschung* 1 (1908), p. 5-86, en particulier p. 5-21 et pl. I et III.

BRÉQUIGNY Louis-Georges Oudard Feudrix de, *Diplomata, Chartae, epistolae et alia documenta*..., t. I-III, Paris 1791. Le premier tome est l'œuvre de Bréquigny exclusivement ; les tomes II et III sont ceux de LA PORTE DU THEIL. Le quatrième tome des *diplomata* contenant les actes de Pépin à Louis le Pieux n'est jamais paru. L'entreprise de réimpression avec « corrections et additions » fut confiée à Jean-Marie Pardessus et c'est la raison pour laquelle nous avons privilégié de référencer la publication de cet auteur en regard de chaque acte du catalogue (voir également les commentaires dans Carlrichard BRÜHL, *Splendeur et misère de la diplomatique*).

BRESSLAU, *Handbuch* : Harry BRESSLAU, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutchland und Italien*, t. I, 3e éd., Berlin 1958.

BRUCKNER, *Regesta Alsatiae* : Albert BRUCKNER, *Regesta Alsatiae aevi Merovingici et Karolini, 496-918*, Strasbourg-Zürich 1949.

BRÜHL Carlrichard, *Les documents : Diplômes, capitulaires, chartes privées*, *Das Merowingische Königtum im Spiegel seiner Urkunden*, dans *La Neustrie*, (éd.) Hartmut ATSMA, (*Beihefte der Francia* 16/1) Sigmaringen 1989, p. 523-533.

Carlrichard BRÜHL, *Splendeur et misère de la diplomatique : le cas de l'édition des diplômes royaux mérovingiens de Bréquigny à Pertz*, dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, janvier-mars 1992, p. 251-259.

Carlrichard BRÜHL, *Dagobert-Fälschungen* : Carlrichard BRÜHL, *Dagobert-Fälschungen für die Abtei Saint-Denis.* dans Theo KÖLZER, *Carlrichard Brühl. Studien zu den merowingischen Königsurkunden*, Wien 1998, p. 137-201.

BUCHNER, *Vizepapsttum* : Max BUCHNER, *Das Vizepapsttum des Abtes von St. Denis. Studien zur « Offenbarung des Papstes Stephan II. »* (« *Revelatio* ») *und ihrem Anhang* (« *gesta* »). *Zugleich ein Beitrag zum fränkischen Staatskirchentum* (*Quellenfälschungen aus dem Gebiete der Geschichte* 2), Paderborn 1928.

BÜTTNER, *Lothringen und Leberau* : Heinrich BÜTTNER, *Lothringen und Leberau.* Réimpr. dans *Geschichte des Elsass I. Politische Geschichte des Landes von der Landnahmezeit bis zum Tode Ottos III. und Ausgewählte Beiträge zur Geschichte des Elsass im Früh- und Hochmittelalter*, (éd.) Traute ENDEMANN, Sigmaringen 1991, p. 237-268.

Joseph CALMETTE, *La diplomatie carolingienne*, *BEHE*, Paris 1901.

CHAZAUD, *Fragments* : Martial-Alphonse CHAZAUD, *Fragments du cartulaire de la Chapelle-Aude*, Moulins 1860.

CHAZAUD, *Additions* : Martial-Alphonse CHAZAUD, *Additions au cartulaire de la Chapelle-Aude*, dans *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier* 7 (1859).

Emile CHENON, *Histoire et coutumes du prieuré de la Chapelle-Aude*, Paris 1915.

Codex Carolinus, (éd.) Wilhelm GUNDLACH, *Monumenta Germaniæ Historica, Epistolarum tomus* III. *Merowingici et Karolini aevi* I, Berlin, 1892, München ²1978.

Pietro CONTE, *Regesto delle lettere dei papi secolo VIII*, Milano 1984, p. 128-169 concernant Saint-Denis.

DEBUS, *Studien* : Karl Heinz DEBUS, *Studien zu merowingischen Urkunden und Briefen*. *Merowingische Urkunden für Saint-Denis*, dans *Archiv für Diplomatik* 13. (1967) p. 8-43 et 87-94.

DE FOY, *Notice des diplômes* : Abbé DE FOY, *Notice des diplômes, des chartes et actes relatifs à l'histoire de France, qui se trouvent imprimés dans les ouvrages de diplomatique, dans les historiens et dans les jurisconsultes, rangés dans l'ordre chronologique*, Paris 1759.

Jacques DE GUYSE, *Histoire de Hainaut*, 2e édition, t. IX, Paris-Bruxelles 1830 (avec traduction en français et notes).

DEPREUX, *Prosopographie :* Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, [*Instrumenta* Bd. 1, publié sous les auspices de l'Institut Historique Allemand de Paris] Sigmaringen 1997.

Franz DÖLGER, Johannes KARAYANNOPOULOS, *Byzantinische Urkundenlehre*, Münich 1968.

Franz DÖLGER, *Facsimiles Byzantinischer Kaiserurkundenlehre*, Münich 1931.

Franz DÖLGER, *Regesten der Kaiserurkunden des oströmischen Reiches 565-1453*, t. 1 : *Regesten von 565-1025* dans *Corpus der griechischen Urkunden des Mittelalters und der neueren Zeit, Reihe A : Regesten, Abteilung I*, Munich-Berlin 1924.

Franz DÖLGER, *Der Pariser Papyrus v. St. Denis als ältestes Kreuzzugsdokument*, dans *Comptes rendus VI. Congrès international d'études byzantines, 1948*, Paris 1951.

Jacques DOUBLET, *Saint-Denis* : Jacques DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France contenant les antiquitez d'icelle, les fondations, prerogatives et privileges...*, Paris 1625 (pagination 745 à 774 omise).

Annie DUFOUR-MALBEZIN, *Actes des évêques de Laon des origines à 1151*, Paris 2001.

DUFOUR, *Recueil des actes de Robert Ier* : Jean DUFOUR, *Recueil des actes de Robert 1er et Raoul, rois de France (922-936)*, Paris 1978.

Jean DUFOUR, *État et comparaison des actes faux ou falsifiés intitulés au nom des Carolingiens français (840-987)*, dans *Monumenta Germaniæ Historica, Schriften* Bd. 33, IV. *Fälschungen im Mittelalter*. Teil IV. Diplomatische Fälschungen (II). Hannover 1988, p. 167-210.

Jean DUFOUR, *Recueil des actes de Louis VI, roi de France (1108-1137)*, t. I-IV, Paris 1992-1994.

DUPRAZ, *Le royaume des Francs* : Louis DUPRAZ, *Le royaume des Francs et l'ascension politique des maires du palais au déclin du VIIe siècle*, Fribourg 1948.

Emile DUVERNOY, *Catalogue des documents des Archives de Meurthe-et-Moselle antérieurs à 1101*, [extrait du *Bibliographe moderne*, 1, 1907].

Horst EBLING, *Prosopographie* : Horst EBLING, *Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreiches von Chlothar II. (613) bis Karl Martel (741)*, dans *Beihefte der Francia*, 2 (1974).

Auguste ECKEL, *Charles le Simple*, *BEHE*, Paris 1899.

Carl ERDMANN, *Une bulle sur papyrus du pape Formose en faveur de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 91 (1930), p. 301-306.

Marie FAUROUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie*, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 36 (1961).

FEES, *Die Matrix* : Irmgard FEES, *Die Matrix der abendländischen Herrscherurkunde. Format und Layout der Merowingerdiplome,* dans *Mabillons Spur*, (éd.) Peter RÜCK. *Zweiundzwanzig Miszellen aus dem Fachgebiet für historische Hilfswissenschaften der Philipps-Universität Marburg zum 80. Geburtstag von Walter Heinemeyer,* Marburg an der Lahn 1992, p. 213-229.

FELIBIEN, *Saint-Denis* : Michel FELIBIEN, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, Paris 1706 ; ²1973.

FRANK, *Klosterbischöfe* : Hieronymus FRANK, *Die Klosterbischöfe des Frankenreiches*, Münster 1932.

Elisabeth FRUTIEAUX, *Gassenville,* villa *disparue de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 153/2 (1995), p 439-445.

GAILLARD, *À propos des droits de Saint-Denis sur le monastère d'Argenteuil :* Michèle GAILLARD, *À propos des droits de Saint-Denis sur le monastère d'Argenteuil*, (dir.) Magali COUMET, Marie-Céline ISAÏA, Klaus KRÖNERT, Sumi SHIMAHARA, dans *Rerum Gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge,* Mélanges Michel Sot, Paris, 2012, p. 477-486.

GANSHOF, *L'immunité* : François-Louis GANSHOF, *L'immunité dans la monarchie franque*, *Recueils de la Société Jean Bodin*, I, ²1958, p. 171-216.

François-Louis GANSHOF, *À propos du tonlieu sous les Mérovingiens*, dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Milano 1962, p. 293-315.

Patrick J. GEARY, *La mémoire et l'oubli à la fin du premier* millénaire. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Ricard, Mayenne 1996, p. 161-169.

Gesta Dagoberti I, (éd.) KRUSCH, *Monumenta Germaniæ Historica, SRM* II : Bruno KRUSCH, *Fredegarii et aliorum chronica. Vitae sanctorum*. [en particulier : *Gesta Dagoberti I. Regis Francorum* p. 396-425], dans *Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, Hannover 1888; [2]1984.

Arthur GIRY, *Manuel de diplomatique*, Paris 1894.

Philippe-André GRANDIDIER, *Histoire de l'église et des évêques-princes de Strasbourg*, II, Strasbourg 1778.

GROSSE, *Cartulaires* : Rolf GROSSE, *Remarques sur les cartulaires de Saint-Denis aux XIIIe et XIVe siècles*, dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSE, *Les Cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS (Paris, 5-7 décembre 1991) Mémoires et documents de l'École des chartes*, Paris-Genève 1993, 279-288.

GROSSE, *Papsturkunden. Abtei Saint-Denis* : Rolf GROSSE, *Papsturkunden in Frankreich*, Neue Folge, 9. band *Diözese Paris II, Abtei Saint-Denis*, Göttingen 1998.

GROSSE, *Exemtion* : Rolf GROSSE, *Frühe Papsturkunden und Exemtion des Klosters Saint-Denis (7.-12. Jh.)* dans *Hundert Jahre Papsturkundenforschung. Bilanz-Methoden-Perspektiven*, (dir.) Rudolf HIESTAND, Akten eines Kolloquiums zum hundertjährigen Bestehen der *Regesta Pontificum Romanorum* vom 9.-11. Oktober 1996 in Göttingen, Göttingen 2003, p. 167-188.

GROSSE, *Autour de quelques actes* : Rolf GROSSE, *Autour de quelques actes en faveur de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France* 2003 (2009), p. 163-172.

Rolf GROSSE, *Saint-Denis. Die Gegenwart der toten Könige*, dans *Wider das Vergessen und für das Seelenheil. Memoria und Totengedenken im Mittelalter*, (dir.) Rainer BERNDT, Münster 2013, p. 229-250.

Manfred GROTEN, *Die Urkunde Karls des Grossen für St.-Denis von 813 (D286), eine Fälschung Abt Sugers?* dans *Historisches Jahrbuch* 1988, p. 1-36.

Olivier GUYOTJEANNIN, Jacques PYCKE et Benoît-Michel TOCK, *Diplomatique médiévale* [*L'atelier du médiéviste* 2], Turnout, [1]1993; [3]2006.

GUYOTJEANNIN, *La science des archives :* Olivier GUYOTJEANNIN, *La science des archives à Saint-Denis (fin du XIIIe-début du XVIe siècle)*, dans *Saint-Denis et la royauté, études offertes à Bernard Guenée*, (dir.) Françoise AUTRAND et *alii*, (*Histoire ancienne et médiévale* 59), Paris 1999, p. 339-353.

Olivier GUYOTJEANNIN, *La tradition de l'ombre* : Olivier GUYOTJEANNIN, *La tradition de l'ombre : les actes sous le regard des archivistes médiévaux (Saint-Denis XIe-XVe siècles),* dans *Charters, cartularies ans archives* : *the preservation and transmission of documents in the medieval West*, Proceedings of a colloquium of the Commission internationale de diplomatique (Princeton and New York, 16-18 september 1999) (dir.) Adam J. KOSTO, Anders WINROTH, (Papers in mediaeval studies, 17) Toronto 2002 p. 81-112.

Olivier GUYOTJEANNIN, *Retour sur le* Cartulaire blanc *de Saint-Denis,* dans *Suger en question. Regards croisés sur Saint-Denis*. Etudes réunies par Rolf GROSSE, (Pariser Historische Studien 68) München 2004, p. 141-153.

HACK, *Codex Carolinus* : Achim Thomas HACK, *Codex Carolinus. Päpstliche Epistolographie im 8. Jahrhundert. Päpste und Papsttum* 35, 2 Bde. Stuttgart 2006/2007.

HARTMANN, *Concila aevi Karolini*, IV : Wilfried HARTMANN, *Monumenta Germaniæ Historica, Concilia* IV (*Concilia aevi Karolini DCCCLX-DXXXLXXIV*), *Die Konzilien der Karolinischen Teilreiche 860-874*, Hannover 1998.

HAVET, *Origines* : Julien HAVET, *Questions mérovingiennes V, Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 51 (1890), p. 5-62.

Julien HAVET, *Questions mérovingiennes VI. La donation d 'Etrepagny ; la donation d'Urcines*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 51 (1890), p. 213-237.

Charles-Joseph HEFELE, *Histoire des conciles*, trad. franç. Henri LECLERCQ, Paris, 1907-1921.

HEIDRICH, *Titulatur* : Ingrid HEIDRICH, *Titulatur und Urkunden der arnulfingischen Hausmeier*, dans *Archiv für Diplomatik*, 11 /12 (1965-1966), p. 71-278.

Ingrid HEIDRICH, *Les maires du palais du milieu du VIIe au milieu du VIIIe siècle*, dans *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, publié par Artmut ATSMA (*Beihefte der Francia* 16/1) Sigmaringen 1989, p. 217-229.

HEIDRICH, *Die Urkunden der Arnulfinger* : Ingrid HEIDRICH, *Die Urkunden der Arnulfinger*, H-C-I Bad Münstereifel 2001.

HEIDRICH, *Monumenta Germaniæ Historica, ²Die Urkunden der Arnulfinger* : Ingrid HEIDRICH, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Die Urkunden der Arnulfinger*, Hannover 2011.

Anne-Marie HELVETIUS, *Abbayes, évêques et laïques. Une politique du pouvoir en Hainaut au Moyen Âge (VIIe-XIe siècles)* dans *Collection Histoire* in 8° n° 92, Bruxelles 1994.

Anne-Marie HELVETIUS, *Réécriture hagiographique et réforme monastique : les premières* Vitae *de saint-Hubert de Maroilles (X^e^-XIe siècles)* dans *Beihefte der Francia*, 58 (2003) p. 195-230.

Bertrand HEMMERDINGER, *La date du papyrus de Saint-Denis et la minuscule grecque*, dans *La paléographie grecque et byzantine, Paris 21-25 octobre 1974*, Colloques Internationaux du CNRS, n° 559, Paris 1977, p. 519-521.

HENNEBICQUE-LE JAN, *Prosopographica Neustrica :* Régine HENNEBICQUE-LE JAN, *Prosopographica Neustrica : Les agents du roi en Neustrie de 639 à 840*, dans *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, publié par Artmut ATSMA (*Beihefte der Francia* 16/1) Sigmaringen 1989, p. 231-269.

Alfred HESSEL, *Les plus anciennes bulles en faveur de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Le Moyen Âge* 14 (1901), p. 373-400.

HIRET, *Antiquitez* : Jean HIRET, *Des Antiquitez d'Anjou*, Angers ¹1605 ; ²1609; édition augmentée ³1618.

JAFFE-LOEWENFELD / JAFFE-KALTENBRUNER / JAFFE-EWALD : Philipp JAFFE, *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia ad annum post Christum natum MCXCVIII*. Ed. secundam,. Lipsiae 1885-1888.

Osamu KANO, *Procès fictif, droit romain et valeur de l'acte royal à l'époque mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 165/2 (2007), p. 329-353.

Paul KEHR, *Die Urkunden der Deutschen Karolinger, Monumenta Germaniæ Historica, Die Urkunden Ludwigs des Deutschen, Karlomanns und Ludwigs des Jüngeren*, Berlin 1956.

Co VAN DE KIEFT, *Deux diplômes faux de Charlemagne pour Saint-Denis, du XIIe siècle*, dans *Le Moyen Âge* 64 (1958), p. 401-436.

Co VAN DE KIEFT, *Etude sur le chartrier* : VAN DE KIEFT, *Etude sur le chartrier et la seigneurie du prieuré de la Chapelle-Aude (XIe-XIIIe siècle)*, Assen 1960.

KÖLZER, *Monumenta Germaniæ Historica, DMerov*. / KÖLZER, *Monumenta Germaniæ Historica, DMerov. Deperdita* : Carlrichard BRÜHL, Theo KÖLZER, Martina HARTMANN, *Die Urkunden der Merowinger*, dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica*, 2 vol, Hannover 2001.

KÖLZER, *Monumenta Germaniae Historica*, *DLudovici Pii* / Unter Mitwirkung von Jens Peter CLAUSEN, Daniel EICHLER, Britta MISCHKE, Sarah PATT, Susanne Zwierlein u.a. Bearbeitet von Theo KÖLZER, *Monumenta Germaniae Historica*, *Die Urkunden der Karolinger 2. Die Urkunden Ludwigs des Frommen*, 3 vol. Wiesbaden 2016.

KÖLZER, *„Neufund"* : Theo KÖLZER, *Ein „Neufund" zur merowingischen Diplomatik*, dans *Mediaevalia Augiensia* (*Vorträge und Forschungen* LIV) 2001, p. 3-12.

Bruno KRUSCH, *Uber die Gesta Dagoberti*, dans Forschungen zur deutschen Geschichte 26 (1886), p. 160-191.

LABBE, *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*, 2 vol. Paris 1657.

LABBE, *Sacrosancta concilia* : Philippe LABBE, Gabriel COSSART, *Sacrosancta concilia ad regiam editionem exacta*, I-XVII, Paris 1671-1672.

Jean-Pierre LAPORTE, *Pour une nouvelle datation du testament d'Ermenthrude*, dans *Francia* 14 (1986), p. 574-577.

LASTEYRIE, *Cartulaire de Paris :* Robert DE LASTEYRIE, *Cartulaire général de Paris, I, 528-1180*, Paris 1887.

Philippe LAUER, *Une précaire originale souscrite par le roi Robert Ier avant son avènement*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 68 (1907), p. 245-246.

LAUER et SAMARAN, *Les diplômes originaux* : Philippe LAUER, Charles SAMARAN, *Les diplômes originaux des mérovingiens*, Paris 1908.

Philippe LAUER, *Robert Ier et Raoul de Bourgogne rois de France (923-936)*, Paris 1910.

LAUER, *Recueil des actes de Charles le Simple* : Philippe LAUER, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France (893-923)*, I-II, Paris 1940-1949.

Germaine LEBEL, *Catalogue des actes de l'abbaye de Saint-Denis relatifs à la province de Sens de 1151 à 1346. Thèse complémentaire*, Paris 1935.

LE COINTE, *Annales* : Charles LE COINTE, *Annales ecclesiastici Francorum*, Paris 1678-1683.

LETRONNE, pl. n°] : Antoine LETRONNE Antoine, *Diplomata et chartae merovingicae aetatis in Archivo Franciae asservata*..., avec fac-simile, Paris 1851

Léon LEVILLAIN, *Un diplôme mérovingien de protection royale en faveur de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 72 (1911), p. 233-244.

Léon LEVILLAIN, *Note sur l'immunité mérovingienne*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 6e année (1927), p. 38-67.

LEVILLAIN, *Etudes* : Léon LEVILLAIN, *Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne* : I. *Les sources narratives*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 82 (1921), p. 5-116 ; II. *Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 86 (1925), p. 5-99 ; III. *Privilegium et immunitates ou Saint-Denis dans l'Église et dans l'État*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 87 (1926), p. 20-96 et 245-346; IV. *Les documents d'histoire économique*, *Bibliothèque de l'École des chartes* 91 (1930), p. 5-65 et 264-300.

Léon LEVILLAIN, *Etudes mérovingiennes. La charte de Clotilde (10 mars 673)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 105 (1944), p. 5-63.

Henri LEVY-BRUHL, *Les élections abbatiales en France*. I. *Époque franque*, Paris 1913.

Samuel LOWENFELD, *Elf Papstbullen*, dans *Neues Archiv* 11 (1886), p. 369-388.

Anne LOMBARD-JOURDAN, *Les foires de l'abbaye de Saint-Denis. Revue des données et révision des opinions admises*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes* 145 (1987), p. 273-338.

Ferdinand LOT, Louis HALPHEN, *Le règne de Charles le Chauve*, Première partie, *BEHE*, Paris 1909.

Diplomata Karolinorum : Ferdinand LOT et Philippe LAUER, Georges TESSIER, *Diplomata Karolinorum. Recueil de reproductions en facs-similé des actes originaux des souverains carolingiens...* Paris, 1936-1945. Série I-VIII.

Télémaque LOUNGHIS, *Ambassades byzantines en Occident de la fondation des états barbares jusqu'aux Croisades (407-1096)*, Athènes, 1980.

MABILLON, *Acta Sanctorum* : Jean MABILLON, *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti in saeculorum classes distributa,* I-IX, Paris 1668-1701; Venise 1733-1738.

MABILLON, *De re diplomatica* : Jean MABILLON, *De re diplomatica libri VI*, Paris [1]1681; Paris [2]1709.

MABILLON, *De re diplomatica, Supplementum* : Jean MABILLON, *Librorum de re diplomatica supplementum*, Paris 1704.

MABILLON, *Annales OSB* : Jean MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti occidentalium monachorum Patriarchae*... Paris [1]1703-1739.

Jean MABILLON, *Vetera Annalecta, sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis*... I-IV. Paris 1675-1685; Paris [2]1723, 1 vol.

Jean MABILLON, *De liturgia gallicana*, Paris 1685.

Frederick MADDEN, *Remarks on the Anglo-Saxon Charters granted to the Abbey of St- Denis in France, and on the seals attached to them*, dans *Archaeological Journal* 13 (1856), p. 355-371.

Elisabeth MAGNOU-NORTIER, *La gestion publique en Neustrie*, dans *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire* (éd.) Hartmut ATSMA (*Beihefte der Francia* 16/1) Sigmaringen 1989, p. 271-320.

Claire MAITRE, *De Saint-Maurice d'Agaune à Saint-Denis en France : la louange interrompue, fruit d'une volonté politique ?*, dans *Revue Mabillon* 82 (2010), p. 5-36.

Jean-Claude MALSY, *Les noms de lieu du département de l'Aisne*, Dictionnaire topographique de Picardie. Société française d'onomastique, vol. I-III, Saint-Quentin, 1999-2001.

Jean-Claude MALSY, *Un exemple de méthodologie en géographie historique. Le précepte de Pépin III, maire du palais, en faveur du monastère de Saint-Denis (a. 751)* dans *Nouvelle revue d'onomastique* 41-42 (2003), p. 73-132.

Jean-Claude MALSY, *Corpus topographique et toponymique du département du Pas-de-Calais*, à paraître (2015/2016).

MANSI, *Sacrorum conciliorum* : Jean MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio... editio novissima,* I-XXXI, Florence-Venise 1759-1798.

MARINI, *I papiri diplomatici :* Gaetano MARINI, *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati dall'abate Gaetano Marini, primo custode della Bibl. Vatic. e prefetto degli archivi secreti della Santa Fede*, Roma 1805.

Edmond MARTENE et Ursin DURANT, *Thesaurus novus anecdotorum* I-V, Paris 1717.

Edmond MARTENE et Ursin DURANT, *Veterum scriptorum et monumentorum amplissima collectio,* vol. I-IX, Paris, 1724-1733.

Charles MERIAUX, Gallia irradiata. *Saints et sanctuaires dans le Nord de la Gaule du haut Moyen Âge*, Stuttgart 2006.

MIGNE, *PL* : Jacques Paul MIGNE, *Patrologiae cursus completus. Series latina* 1-221, Paris 1841-1898.

MIRAEUS, *Diplomatum* : Aubertus MIRAEUS, *Diplomatum Belgicorum libri duo*..., Bruxelles 1627.

MIRAEUS, *Origines* : Aubertus MIRAEUS, *Donationum Belgicarum libri II*, dans *quibus ecclesiarum et principatuum Belgii origines*..., Anvers 1629.

MIRAEUS, *Noticia* : Aubertus MIRAEUS, *Noticia ecclesiarum Belgii*..., Anvers 1630.

Bernard MONTFAUCON, *Palaeographia graeca*, Paris 1708.

Laurent MORELLE, *La mise en « œuvre » des actes diplomatiques. L'*autorictas *des chartes chez quelques historiographes monastiques (IXe-Xe siècle),* dans Auctor et Auctoritas. *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale*, (éd.) Michel ZIMMERMANN, Paris 2001, p. 83-85.

Laurent MORELLE, *Une somme d'érudition dédiée aux actes royaux mérovingiens*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 161/2 (2003), p. 653-675.

Laurent MORELLE, *Incertitudes et faux-semblants : quelques remarques sur l'élaboration des actes privés carolingiens à la lumière de deux gisements de France septentrionale (Sithiu/Saint-*

Bertin, Saint-Denis) dans *Die Privaturkunden der Karolingerzeit*, (éd.) Peter ERHART, Karl HEIDECKER, Bernhard ZELLER, Zürich 2009, p. 117-120.

Laurent MORELLE, *Usage et gestion de l'écrit documentaire (Occident, VIe-XIIe siècle)* : *quelques considérations sur l'acte écrit*, dans *L'autorité de l'écrit au moyen âge (Orient-Occident)*, XXXIXe Congrès de la SHMESP (Le Caire, 30 avril-5 mais 2008) Paris 2009, p. 117-126.

MÜHLBACHER, *Monumenta Germaniæ Historica, DKarol*, I : Engelbert MÜHLBACHER, *Monumenta Germaniæ Historica, Diplomata Karolinorum* I. *Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen*, Hannover 1906; ²1979.

NEBBIAI-DALLA GUARDA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis :* Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IXe au XVIIIe siècle*, Paris 1985.

NEBBIAI-DALLA GUARDA, *Les bibliothèques médiévales* : Donatella NEBBIAI-DALLA GUARDA, *Les bibliothèques médiévales. Études sur la circulation et l'usage du livre (France, Italie, IXe-XVe siècles)* Travaux réunis en vue d'obtenir l'Habilitation à diriger des recherches, Université de Paris IV-Sorbonne, 1994 (inédit).

Hélène NOIZET, *Les basiliques martyriales au VIe et au début du VIIe siècle*, dans *Revue d'histoire de l'Église de France* 87, n° 219 (2001), p. 329-355.

NONN, *Merowingische Testament* : Ulrich NONN, *Merowingische Testament. Studien zum Fortleben einer römischen Urkundenform im Frankenreich*, dans *Archiv für Diplomatik*, 18 (1972), p. 1-128.

Ulrich NONN, *Erminethrud – eine vornehme Neustrische Dame um 700*, dans *Historisches Jahrbuch* 102 (1982), p. 135-143.

Werner OHNSORGE, *Das Kaiserbündis von 842-844 gegen die Sarazenen. Datum, Inhalt und politische Bedeutung des « Kaiserbriefes » aus St. Denis*, dans *Archiv für Diplomatik* I (1955), p. 88-131.

Henri OMONT, *Bulles pontificales sur papyrus (IXe-XIe siècle)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 65 (1904), p. 575-582.

Henri OMONT, *Le « praeceptum Dagoberti de fugitivis » en faveur de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 61 (1900), p. 75-82.

Henri OMONT, *Lettre grecque sur papyrus émanée de la chancellerie impériale*, dans *Revue archéologique* 3, série XIX (1892), p. 384-393.

PARDESSUS, *Diplomata* : Jean-Marie PARDESSUS, *Diplomata, chartae, epistolae, leges aliaque instrumenta ad res Gallo-Francicas spectantia*, 2 vol., 1843-1849.

PARISSE, *Saint-Denis et ses biens en Lorraine et Alsace* : Michel PARISSE, *Saint-Denis et ses biens en Lorraine et Alsace*, dans *Bulletin philologique et historique année 1967* : *Actes du 92e Congrès national des Sociétés savantes tenu à Strasbourg et Colmar* (vol. I), Paris 1969, p. 233-256.

Michel PARISSE, *Saint-Mihiel, Salonnes et Saint-Denis (VIIe-XIIe siècles)* dans *Media in Francia…*, Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner à l'occasion de son 65e anniversaire par ses amis et collègues français, Hérault-Edition 1989, p. 319-343.

PETERS, *Entwicklung* : Ralf PETERS, *Die Entwicklung des Grundbesitzes des Abtei Saint-Denis in merowingischer und Karolingischer Zeit*, Aachen, 1993.

PERTZ, *DM* / PERTZ, *DA* / PERTZ, *Spuria* : Karl August Friedrich PERTZ, *Diplomatum imperii tomus I dans Monumenta Germaniæ Historica, Diplomata regum Francorum e stirpe Merovingica. Diplomata mariorum domus regiae e stripe Arnulforum. Diplomata spuria*, Hannover 1872; ²1980.

Henri PIRENNE, *Le* Cellarium Fisci : *une institution des temps mérovingiens*, dans *Bulletins de la classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 5ème série, XVI, n° 5-7 (1930), p. 201-211.

Julius PFLUGK-ARTTUNG, *Acta Pontificum Romanorum Inedita* I. *Urkunden der Papste (748-1198)*, Tübingen, 1881.

PROU, *Recueil des actes de Philippe Ier* : Maurice PROU, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France (1059-1108)*, Paris 1908.

Regesta 1 : Johann Friedrich BOEHMER, *Regesta Imperii. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)*, revu par Engelbert MÜHLBACHER, Innsbruck 1908, Hildesheim ²1966.

Regesta 2,1 : Irmgard FEES, *Die Regesten des Westfrankenreichs un Aquitaniens. Die Regesten Karls des Kahlen 840 (823)-877*, Köln, 2007.

Regesta 3.1 : Herbert ZIELINSKI, *Die Regesten des Regnum Italiae und der burgundischen Regna*. Tl. 1 : *Die Karolinger im Regnum Italiae 840-887 (888),* Köln 1991.

Pierre RICHE, *Le grec dans les centres de culture d'Occident*, dans *De Charlemagne à saint Bernard*, Orléans 1995, p. 79-96.

Michel ROBLIN, *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque. Peuplement, défrichement, environnement*, Paris 1978.

Barbara H. ROSENWEIN, *The Heyday of Merovingian Immunities*, dans *Negotiating space. Power, restraint, and privileges of immunity in Early Medieval Europe*, Manchester 1999, p. 74-96.

SANTIFALLER, *Beschreibstoffe* : Leo SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte der Beschreibstoffe im Mittelalter, mit besonderer Berücksichtigung der päpstlichen Kanzlei*, t. I, Vienne 1953.

SCHIEFFER, *Monumenta Germaniæ Historica, DZwentibold* : Theodor SCHIEFFER, *Die Urkunden der Deutschen Karolinger dans Monumenta Germaniæ Historica, Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, Berlin 1960; ²1982.

SCHIEFFER, *Monumenta Germaniæ Historica, DLothars* I / SCHIEFFER, *Monumenta Germaniæ Historica, DLothars* II : Theodor SCHIEFFER, *Die Urkunden der Karolinger. dans Monumenta Germaniæ Historica, Die Urkunden Lothars* I. *und Lothars* II, Berlin-Zürich, 1966.

SEMMLER, *Sukzessionskrise* : Josef SEMMLER, *Zur pippinidisch-karolingischen Sukzessionskrise 714-723, Deutsches Archiv* 33 (1977), p. 1-36.

SEMMLER, *Saint-Denis* : Josef SEMMLER, *Saint-Denis : von der Bischöflichen Coemeterialbasilika zur Königlichen Benediktierabtei*, dans *La Neustrie*, (éd.) Hartmut ATSMA (*Beihefte der Francia* 16/2) Sigmaringen 1989, p. 75-123.

Josef SEMMLER, *Verdient um das karolingische Königtum und den werdenden Kirchenstaat : Fulrad von Saint-Denis*, dans *Scientia veritatis,* Festschrift für Hubert Mordek zum 65, Geburtstag, (éd.) Olivier MÜNSCH und Thomas ZOTS, Ostfildern 2004, p. 91-115.

Félix SENN, *L'institution des avoueries ecclésiastiques en France. Thèse pour le doctorat*, Paris 1903.

SICKEL, *Monumenta Germaniæ Historica, DOtto II* : Theodor SICKEL, *Diplomata regum et imperatorum Germaniae* 2[1], dans *Monumenta Germaniæ Historica*, *Die Urkunden Otto des II*, Hannover 1888.

Bernhard SIMSON, *Jahrbücher des fränkischen Reichs unter Ludwig dem Frommen*, I-II, Leipzig 1874-1876.

Jacques SIRMOND, *Concilia antiquae Galliae…*, I-IV, Paris 1629-1666.

Daniel SONZOGNI, *Gouvieux fisc carolingien*, dans *Bulletin de la Société historique de Gouvieux* 3 (1991), p. 33-40.

Daniel SONZOGNI, *Un acte de vente inédit du chartrier de Saint-Denis (11 avril 702 ?)*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 159 (2001), p. 609-613.

Daniel SONZOGNI, *Tosonis ualle* et *la Cella sancti Dionysii. Deux fondations monastiques de l'abbaye de Saint-Denis au haut Moyen Âge*, dans *Francia* 28/1 (2001), p. 193-211.

SONZOGNI, *Chartrier* : Daniel SONZOGNI, *Le chartrier de l'abbaye de Saint-Denis en France au haut Moyen Âge. Essai de reconstitution. PECIA :* Ressource en médiévistique, 3 (2003), p. 9-210.

Daniel SONZOGNI, *Le site antique routier et portuaire de Beaumont-sur-Oise. Hypothèses et état sommaire des connaissances*. Catalogue de l'exposition *Sous la meule, le grain. Nourrir la ville de l'Antiquité à nos jours*. Edition du Musée ARCHEA, Louvres, 2013, p. 53-59.

Henri STEIN, n° : Henri STEIN, *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris 1907.

Alain STOCLET, *La Descriptio basilicae Sancti Dionysii. Premiers commentaires,* dans *Journal des savants* (1980), p. 103-117.

Alain STOCLET, *La* « Clausula de unctione Pippini regis » : *Mises au point et nouvelles hypothèses*, dans *Francia* 8 (1980-1981), p. 1-42.

Alain STOCLET, *Fulrad de St. Denis (v. 710-784), abbé et archiprêtre de monastères « exempts »* dans *Le Moyen Âge* 88 (1982) p. 205-235.

STOCLET, *Evindicatio et petitio* : Alain STOCLET, « *Evindicatio et petitio* ». *Le recouvrement des biens monastiques en Neustrie sous les premiers Carolingiens. L'exemple de Saint-Denis,* dans *La Neustrie*, (éd.) Hartmut ATSMA, (*Beihefte der Francia* 16/2) Sigmaringen 1989, p. 125-149.

Alain STOCLET, *Les établissements francs à Rome au VIIIe siècle* : « *hospitale intus basilicam beati Pietri, domus Nazarii, schola Francorum* » *et palais de Charlemagne*, dans *Haut Moyen Age. Culture, éducation et société*. Etudes offertes à Pierre Riché, Paris X-Nanterre, [La Garenne-Colombe] 1990, p. 241-247.

STOCLET, *Autour de Fulrad* : Alain STOCLET, *Autour de Fulrad de Saint-Denis (v. 710-784)*, École pratique des hautes études V, *Hautes études médiévales et modernes* 72, Genève 1993.

Alain STOCLET, *Le temporel de Saint-Denis du VIIe au Xe siècle. La constitution du patrimoine foncier dans le Parisis*, dans *Un village au temps de Charlemagne*, Paris 1988, p. 94-105.

Alain STOCLET, *La* Clausula de unctione Pippini regis, *vingt ans après*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 78/3-4 (2000), p. 719-771.

STUMPF, *Merowinger-Diplome* : Karl Friedrich STUMPF, *Ueber die Merowinger-Diplome dans der Ausgabe der Monumenta Germaniæ Historica*, dans *Sybels Historische Zeitschrift*, XXIX (1873), p. 343-407. La liste des *acta deperdita* a été établie à partir de l'édition de Karl A.-F. PERTZ.

Sakae TANGE, *Production et circulation dans un domaine monastique à l'époque carolingienne : l'exemple de l'abbaye de Saint-Denis*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 75/4 (1997), p. 943-955.

Michael TANGL, *Das Testament Fulrads von Saint-Denis*, dans *Neues Archiv* 32 (1907), p. 167-217.

TARDIF, *Monuments historiques :* Jules TARDIF, *Monuments historiques. Cartons des Rois*, Paris 1866.

TARDIF, *Fac-similé* : Jules TARDIF, *Fac-similé des chartes et diplômes mérovingiens et carolingiens, sur papyrus et sur parchemin, compris dans l'Inventaire des Monuments historiques*, Archives de l'Empire, Paris 1866.

ARTEM *: TELMA* [traitement électronique des manuscrits et des archives] (Nancy) *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*. Atelier de recherche sur les textes médiévaux.

Georges TESSIER, *Les derniers travaux de M. Levillain sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne, dans Le Moyen Âge* 39 (1929), p. 36-77.

TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve* : Georges TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve, roi de France*, I-III, 1943-1955.

TESSIER, *Originaux et pseudo-originaux* : Georges TESSIER, *Originaux et pseudo-originaux carolingiens du chartrier de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes* 106 (1945-1946), p. 35-69.

Georges TESSIER, *Diplomatique royale française*, Paris 1962.

[Alexandre TEULET], *Diplomata et chartae aetatis in Archivo Franciae asservata*, Paris 1848.

TJÄDER, *Papyri* : Jan-Olof TJÄDER, *Die nichtliterarischen lateinischen Papyri Italiens aus der Zeit 445-700*, t. I, *Acta Instituti Romani Regni Sueciae, series in 4°*, XIX/1, Lund 1955.

Benoît-Michel TOCK, *L'acte privé en France, VIIe siècle-milieu du Xe siècle*, dans *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 111/2 (1999) p. 499-537.

[Charles-François TOUSTAIN et René-Prosper TASSIN], *Nouveau traité de diplomatique…*, I-VI, Paris 1750-1765.

Cécile TREFFORT, *Mémoires carolingiennes* : *Mémoires carolingiennes. L'épitaphe entre célébration mémorielle, genre littéraire et manifeste politique (milieu VIIIe-début XIe siècle)*, Rennes 2007.

May VIEILLARD-TROÏEKOUROFF et *alii, Les églises suburbaines de Paris du vi^e^ au Xe siècle*, dans *Paris et Ile-de-France. Mémoires*, XI (1950), p. 17-279.

Un village au temps de Charlemagne. Moines et paysans de l'abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'An Mil, Catalogue de l'exposition, (dir.) Jean CUISENIER et Rémy GUADAGNIN, Paris 1988.

Vocabulaire international de la diplomatique, (éd.) Maria MILAGROS CÀRCEL ORTI, Valencia 1997.

Albert WERMINGHOFF, *Monumenta Germaniæ Historica*, *Leges* III.2, *Concilia Aevi Karolini* 1[2] [819 842], Hannover 1908; [2]1979.

Georg WAITZ, *Annales Bertiniani, dans Monumenta Germaniæ Historica, Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi,* Hannover 1883.

Christoph WEHRLI, *Mittelalterliche Überlieferungen von Dagobert I*. Bern, Frankfurt/M., 1982.

Margarete WEIDEMANN, *Zur Chronologie der Merowinger im 6. jahrhundert*, dans *Francia* 10 (1982), p. 472-513.

Margarete WEIDEMANN, *Zur Chronologie der Merowinger im 7. und 8. jahrhundert*, dans *Francia* 25/1, (1998), p. 177-230.

Roger WILMANS, *Die Urkunden der Karolingischen Zeitalters 777-900*, dans *Die Kaiserurkunden der Provinz Westfalen 777-1313*, Bd. 1, Münster 1867.

ZEUMER, *Formulae* : Karl ZEUMER, *Formulae collectionis sancti Dionysii*, dans *Monumenta Germaniæ Historica, Formulae Merownigici et Karolini aevi*, *Leges* Sectio V, Hannover 1887, [2]1963, p. 493-511.